LA LIBERTÉ
Depuis 1913

JOURNAUX CENTENAIRES DU CANADA
CENTENARY NEWSPAPERS OF CANADA


photo : Gracieuseté famille Dureault

ARMAND DUREAULT, LE JUGE QUI FIT L'HISTOIRE

Armand Dureault était juge à la Cour de comté depuis seulement deux ans lorsqu'en 1976 il s'est trouvé en position de rendre un jugement historique. L'ancien élève des jésuites du Collège de Saint-Boniface n'a pas manqué l'occasion : il a statué que l'*Official Language Act* de 1890 était inconstitutionnelle. Ainsi a commencé l'Affaire Forest.

Sur la vie d'Armand Dureault (1927-Pâques 2017), **voir nos pages 4 et 23.**

BE...
INVOLVED
READ FRENCH

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40012102
N° D'ENREGISTREMENT 7996
2,20 $ + TAXES

WWW.LA-LIBERTE.MB.CA

VOL. 104 N° 4 • 26 AVRIL AU 2 MAI 2017
SAINT-BONIFACE

LE 13 MAI
À L'ASSEMBLÉE DE LA SFM

« QU'ON VOTE ET QU'ON AVANCE! »



photo : Amine Ellatify

Eric Plamondon est l'une de ces voix qui militent depuis une dizaine d'années pour une évolution décisive de la francophonie manitobaine. « Je suis heureux de voir les changements proposés par le Comité de refonte. Ils auraient dû être effectués il y a au moins une décennie mais la Société franco-manitobaine a toujours été réticente. Il faut libérer le chemin pour que l'organisme le plus important de notre francophonie s'assume et change aussi. »

Les 16 propositions du Comité de refonte de la SFM seront discutées et votées lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la SFM le 13 mai à partir de 9 h au Gymnase Ouest de l'Université de Saint-Boniface.

Il est possible de se procurer une carte de membre pour voter aux bureaux de la SFM, 147, boulevard Provencher ou juste avant l'ouverture de l'assemblée de 9 h à 9 h 30 le samedi 13 mai.

L'ESPOIR DE LA SEMAINE


photo : Léo Gautret

La jeune Oksana Chaput, accompagnée de sa mère Nadia, est une vedette montante de la nage de vitesse. Elle consacre 21 heures par semaine à son sport de prédilection et elle a tout d'une future championne olympique. Humilité comprise. **| Page 17.**

Le SOMMAIRE



Tadens Mpwene et ***La Liberté*** vous offrent en exclusivité la bande dessinée ***Nelson au Manitoba***. Une collaboration née de l'envie d'ouvrir un dialogue sur l'intégration des nouveaux arrivants.

Le dessinateur-coloriste est né en République démocratique du Congo et est arrivé au Manitoba il y a plus de deux ans pour étudier à l'Université de Saint-Boniface en Administration des affaires.

NELSON AU MANITOBA

Le Premier dimanche matin de Nelson au MB

Je crois que C'est bon...

!?

Wow ! T'es Vachement bien sapé... Tu vas à un mariage ou quoi ?

Non, Je vais à l'église. Tu veux venir ?

Moi, J'irai à l'église le jour où ils accepteront les homo-Sexuels.

Ah, bon!! T'es homo?

Calme-toi, c'est ne pas une maladie et puis tu n'es pas mon genre.

Ok, Je vais quand même prier pour toi.

13

DESSINS : TADENS MPWENE • SCÉNARIO : LA LIBERTÉ

À retrouver chaque semaine en page 2 du journal.

LA LIBERTÉ
Depuis 1913

Journal hebdomadaire publié le mercredi par Presse-Ouest Limitée

C. P. 190, 420, rue Des Meurons, unité 105
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4
Téléphone : 204- 237-4823
Télécopieur : 204-231-1998
www.la-liberte.mb.ca

Ouvert de 9 h à 17 h du lundi au vendredi





RÉSEAU SÉLECT



Le journal LA LIBERTÉ est imprimé sur les presses de **Derksen Printers à Steinbach**.

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40012102
N° D'ENREGISTREMENT 7996

ISSN 0845-0455

LA LIBERTÉ JOURNAL | LA LIBERTÉ COMMUNICATION

Directrice et rédactrice en chef :
Sophie GAULIN | la-liberte@la-liberte.mb.ca

Directrice adjointe et coordonnatrice de La Liberté communication :
Lysiane ROMAIN | promotions@la-liberte.mb.ca

Rédacteur en chef associé :
Bernard BOCQUEL | bbocquel@mymts.net

Journalistes :
Daniel BAHUAUD | redaction@la-liberte.mb.ca
Barbara GORRAND | presse3@la-liberte.mb.ca
Valentin CUEFF | presse2@la-liberte.mb.ca

Chef de la production : **Véronique TOGNERI** | production@la-liberte.mb.ca
Adjointe à la direction : **Roxanne BOUCHARD** | administration@la-liberte.mb.ca
Adjointe administrative : **Marta GUERRERO** | reception@la-liberte.mb.ca
Caricaturiste : **Cayouche (Réal BÉRARD)**

Publi-reporters :
Léo GAUTRET | presse1@la-liberte.mb.ca
Morgane LEMÉE | presse5@la-liberte.mb.ca
Elisabeth VETTER | presse7@la-liberte.mb.ca
Manella VILA NOVA | presse4@la-liberte.mb.ca
Amine ELLATIFY (vidéos) | presse6@la-liberte.mb.ca

LA LIBERTÉ COMMUNICATION est un département de services en rédaction, graphisme, marketing, communication et production vidéo.

LETTRES À LA RÉDACTION

Le journal ***La Liberté*** est ouvert à la publication de toute lettre à l'éditeur à condition que l'auteur(e) soit identifiable (les noms de plume ou pseudonymes ne sont pas acceptés) et qu'elle ne contienne pas de propos diffamatoires. La rédaction se réserve le droit de limiter la longueur des lettres ou de retourner celles dont la formulation n'est pas claire. Merci d'envoyer vos lettres au plus tard le vendredi avant midi pour une possible parution la semaine suivante à l'adresse : **la-liberte@la-liberte.mb.ca**.

Veuillez noter que les chroniques, lettres et tribunes libres publiées dans *La Liberté* reflètent l'opinion de leurs auteur(e)s et pas forcément celle du journal.

ANNONCES PUBLICITAIRES

L'heure de tombée pour les annonces est le mercredi 16 h pour parution le mercredi de la semaine suivante. La direction se réserve le droit de refuser toute annonce envoyée après cette échéance ou d'imposer une surcharge de 10 %.

Nos annonceurs ont jusqu'au mardi de la semaine suivante pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

ABONNEMENT

Contactez reception@la-liberte.mb.c.a ou 204-237-4823.

L'abonnement annuel : **Manitoba :** 64,50 $ (TPS et taxe provinciale incluses)
Ailleurs au Canada : 69,85 $ (TPS incluse)
Les changements d'adresse pour les abonnements doivent nous parvenir AU MOINS DIX JOURS avant la date de déménagement.

« Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada. »



ACTUALITÉS

COMMENTAIRE

Et si nos guerres expliquaient le silence de l'univers?



ANTOINE CANTIN-BRAULT

Il se pourrait bien que nous soyons un jour témoins d'une guerre entre les États-Unis et la Corée du Nord. En tout cas si les deux camps continuent de s'entêter à rester dans leur position unilatérale. Sur papier, ce concevable conflit serait une guerre au sens traditionnel du terme.

Longtemps la guerre a été pensée comme la façon pour des États de se faire justice de façon armée. Contrairement à deux individus qui se voient lésés dans leurs droits et qui font appel à un tribunal neutre pour régler leur conflit pacifiquement, il n'existe pas pour les États d'entité supranationale qui aurait la tâche de réaliser un tel procès. L'ONU peut certes dénoncer des injustices, mais comme on peut le constater dans le cas de la Corée du Nord qui a violé plus d'une de ses résolutions, l'ONU n'a aucune efficacité directe pour gérer des conflits et doit toujours avoir recours à des forces nationales particulières pour que ses décisions soient appliquées.

Aujourd'hui, la plupart des conflits ne sont pas des guerres classiques, car ce ne sont pas directement des États qui s'affrontent. Mais avec Donald Trump et Kim Jong-Un, deux individus d'une autre époque, il n'y a rien de surprenant à ce que l'anachronisme l'emporte.

Ce qui risque d'être véritablement nouveau dans ce potentiel conflit serait l'usage de l'armement nucléaire. L'armement nucléaire a déjà été utilisé exceptionnellement. Mais il est inquiétant de savoir qu'il pourrait ne plus être l'exception et devenir la règle. Or l'armement nucléaire est un moyen disproportionné de faire la guerre, car s'il anéantit l'adversaire, il risque également d'anéantir l'agresseur. Ne serait-ce qu'à petit feu, à cause des impacts environnementaux possibles sur l'ensemble de la planète. Pareille démonstration de force pourrait tous nous meurtrir. Selon certaines estimations, une guerre nucléaire généralisée risquerait dans l'immédiat de tuer un milliard de personnes et d'en blesser un autre milliard.

À ce sujet, il faut rappeler les excellents, et terribles, propos de l'astrophysicien Hubert Reeves qui, en se demandant pourquoi nous n'avions toujours pas eu de contact avec une forme de vie extraterrestre, a formulé quelques hypothèses. Dont la suivante : « Incapables de gérer leur agressivité, les civilisations technologiques s'exterminent aussitôt qu'elles en atteignent la capacité. […] le 'silence des espaces infinis' prend alors une signification autrement effrayante que celle avancée par Pascal. »

Si personne ne nous répond dans l'univers, n'est-ce pas dû à la même logique qui fera que peut-être nous ne pourrons bientôt plus répondre à quelqu'un d'autre?

« TROIS VOIX À LA 3 »



Michel Lagacé

Pour bien chanter l'amour

Dans son *Traité des passions* (1764), Marie-Geneviève-Charlotte Darlus écrivait : « Pour bien chanter l'amour, il faut être amoureux, ou satisfait ou malheureux. » Si elle a toujours raison, il y avait bien des amoureux ou des satisfaits ou des malheureux à la salle Jean-Paul-Aubry dimanche 23 avril quand l'Alliance chorale Manitoba a présenté un survol de la musique chorale au Manitoba.

Ce survol a sans doute touché bien des cordes sensibles, puisqu'il a ramené à l'esprit des passionnés comme Marius, Benoît, le père Martial Caron, sœur Agathe Dorge et tant d'autres dont l'engagement a fait vivre la chanson française au Manitoba. Il a aussi évoqué les congrégations religieuses qui ont enseigné le chant et la musique dans les couvents, dispersés à travers la province.

Ce concert a aussi rappelé l'époque des étudiants qui, dès les années 1960, ont pris la guitare et le micro pour s'exprimer avec leurs propres paroles et mélodies. C'est de là qu'est venue la création du 100 NONS, fondé sous l'inspiration d'Antoine Gaborieau pour former et soutenir des artistes émergents.

Le 6 mai, le 100 NONS marque son cinquantenaire en présentant un concert à la Salle du centenaire avec l'Orchestre symphonique de Winnipeg. Or on annonce que tous les billets sont disponibles au prix très réduit de 25 $, signe qu'ils ne se vendent pas bien. Le chant choral continue à vivre au Manitoba parce que les choristes et les auditoires ont voulu soutenir ce type de manifestation culturelle.

Le 6 mai, le grand public aura une occasion exceptionnelle d'indiquer s'il veut encourager les artistes d'aujourd'hui à chanter l'amour.



Roger Turenne

Le Parti conservateur du Canada se cherche

La course à la chefferie du Parti conservateur est devenue une quête pour l'identité même du parti, donc beaucoup plus qu'une question de trouver quelqu'un pour combler un poste.

Dans de nombreux pays, des électorats frustrés et désabusés se tournent vers des hommes forts avec des solutions simplistes et des boucs émissaires. On le constate aux États-Unis, en Russie, en Turquie, aux Philippines, ou encore en France. Le Canada est-il à l'abri de ces tendances? Chez le Parti conservateur du Canada, plus d'un candidat à la chefferie patauge dans ces eaux troubles.

En plus de ses tendances autoritaires, la droite nord-américaine ajoute un élément d'hostilité envers la notion même que les gouvernements puissent avoir un rôle positif à jouer dans la vie de leurs citoyens. Si cette tendance est poussée à l'extrême chez les républicains aux États-Unis, elle a également fait son apparition sous le gouvernement de Stephen Harper. Après un peu moins de dix ans au pouvoir, Stephen Harper rageait toujours contre les « élites », la fonction publique, les tribunaux, les médias. Il s'est efforcé de réduire « l'ingérence » du gouvernement dans le monde des affaires. Même au pouvoir, une mentalité d'opposition prévalait au sein du Parti conservateur. Parmi les 14 aspirants à la succession, nombreux sont ceux qui abondent dans le même sens.

Les conservateurs se doteront-ils d'un Harper version 2.1 ou d'un « Trump lite »? Les candidats en lice forment une collection de charlatans, de démagogues, d'ignorants, d'opportunistes, d'idéologues, d'hypocrites, d'irresponsables et d'unilingues. Sauf un, qui ne l'emportera probablement pas. Et dont nous parlerons la semaine prochaine.



Raymond Clément

Et maintenant, la question qui tue

Mark Carney, le gouverneur de la Banque d'Angleterre, a mis au défi les chefs d'État de résister à l'isolationnisme et au protectionnisme. C'était à Liverpool en décembre 2016, après le Brexit et l'élection du président Trump.

Pour l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, le haut niveau d'inégalité économique de la population constitue un souci majeur. À ses yeux, c'est la raison principale pour laquelle les citoyens des deux pays ont voté pour des changements : le futur leur parait très sombre. Marc Carney propose trois priorités pour atténuer les inégalités.

Première priorité. Les économistes doivent reconnaître que les retombées du commerce international et de la technologie ne sont pas partagées équitablement.

Deuxième priorité. Le temps est venu de faire croître l'économie en combinant politique monétaire et fiscale et refonte structurelle.

Troisième priorité. Il faut se tourner vers une croissance économique plus inclusive, où tout le monde est partie prenante à part égale de la mondialisation.

En 2011 dans un article pour *Vanity Fair*, Joseph Stiglitz, l'auteur de *Of the 1 %, by the 1 % for the 1 %* a rappelé les chiffres : 1 % des plus riches Américains gagnent 25 % du revenu américain et possèdent 40 % de l'avoir. Aussi, le revenu de la classe moyenne baisse depuis quelques décennies.

Et maintenant, la question qui tue : *Comment refaire le modèle économique quand le système politique est si polarisé, quand le pouvoir est entre les mains de populistes obsédés à réduire le rôle du gouvernement, couper les impôts et obtenir des budgets équilibrés?*

Éditorial



par Bernard Bocquel
bbocquel@mymts.net

En l'honneur d'Armand Dureault

Parmi les premières notions que les professeurs de droit expliquent à leurs étudiants, il y a celle que le droit n'est synonyme ni de justice, ni d'équité.

Heureusement, cette vérité juridique n'a rien d'absolu. Quand dans son for intérieur un juge sait qu'il a réussi à servir les plus hautes valeurs de sa société, il n'hésite pas à parler de justice. L'ancien juge Armand Dureault, décédé à Pâques, a su invoquer l'exigence de justice à laquelle sont humainement appelés les juges dans ce qui restera sans doute son plus mémorable jugement. Celui du 14 décembre 1976, le point de départ de « l'affaire Forest », ultimement tranchée par la Cour suprême du Canada le 13 décembre 1979.

Invité par *La Liberté* à réagir à sa mort, le juge en chef du Manitoba n'a pas hésité à souligner la contribution à l'honneur du système judiciaire de celui qui était alors juge à la Cour de comté à Saint-Boniface.

Richard Chartier : « Dans le milieu judiciaire, nous gardons du juge Dureault le souvenir d'un collègue courtois, chaleureux et extrêmement attachant. Comme juriste, le principal souvenir que nous avons de lui est celui de son rappel des paroles célèbres de Lord Mansfield : *Fiat justitia ruat caelum*. On retrouve ces paroles dans sa cause célèbre *R. vs Forest*, où il a déclaré inconstitutionnelle *l'Official Language Act, 1890*, parce qu'elle était incompatible avec l'article 23 de la *Loi de 1870 sur le Manitoba*. Cette sentence latine signifie littéralement : *Que justice soit faite, même si le ciel doit s'écrouler*. Il est toujours bon de nous en rappeler de temps en temps. Et il convient de remercier le juge Dureault de l'avoir fait. »

L'hommage du juge en chef du Manitoba prend toute sa dimension lorsqu'on sait le rôle déterminant joué par Armand Dureault pour qu'il soit en mesure de rédiger son jugement historique. Le 22 juillet 2013, en entrevue avec l'auteur de ces lignes, dans le plus grand climat de confiance, il avait remarqué :

« La grande qualité d'un juge, c'est de savoir écouter et surtout d'essayer autant que possible de garder un esprit ouvert tant que le dernier mot n'a pas été dit. Mais il faut aussi reconnaître que les juges peuvent avoir des préjugés. Ça vient de leur personnalité, ça vient de leur histoire personnelle.

Depuis mes études de droit, j'avais conscience que la *Official Language Act* était problématique. Notre prof de droit constitutionnel, le colonel Streight, nous avait dit : *My personal view is that it is unconstitutional. A challenge would be upheld*. Mais il fallait trouver la personne prête à se sacrifier. »

Lorsque qu'en juillet 1976 le juge de la Cour provinciale J.S. Walker invoque la *Official Language Act* pour expliquer à Georges Forest que sa contravention unilingue anglaise de la Ville de Winnipeg n'a pas besoin d'être bilingue, la personne bien décidée à se sacrifier est toute trouvée. En septembre 1976, le Métis canadien-français Georges Forest va faire appel devant le juge Dureault, mais pas avant que son avocat n'ait écouté Son Honneur.

« Je me suis toujours senti indépendant. Dans l'affaire Forest, c'est la seule fois que j'ai fait du *management* pour accommoder mes préjugés. J'ai arrangé les choses pour que l'appel de Forest devienne une cause. Parce que je craignais que l'avis d'appel formulé par l'avocat de Georges risquait d'être jugé insuffisant pour supporter l'appel sur le fond. Il y a un principe juridique : il faut s'en tenir à la question. Un juge pas favorable aurait très bien pu dire : *I'm not gonna bust my ass on this. I'll just throw it out on the basis that the notice of appeal was insufficient, incapable of supporting an appeal.*

« Or il fallait aller au cœur du débat. Et la question à débattre était : *Est-ce que l'appel déposé par Forest en français, et en partie en anglais, est conforme à la loi ?* L'avocat de la Couronne avait soulevé le danger du chaos juridique si ma décision était en faveur de l'appelant. Je ne pouvais pas citer le colonel Streight comme une autorité. Alors j'ai trouvé cette astuce : Comment une Province peut-elle changer une loi du Parlement britannique? Et j'ai cité Lord Mansfield : la Constitution ne veut pas que la raison d'État influence nos jugements. Et tant pis pour les conséquences! »

Et c'est ainsi que le 14 décembre 1976, le juge Dureault statua qu'il est légal de plaider en français. L'affaire Forest pouvait commencer pour de bon. En Canadien français conscient depuis toujours que la survie dépend de gens d'honneur capables de concilier droit et justice, Armand Dureault s'était une ultime fois fait avocat pour être mieux juge. L'homme avait fait son devoir. Il pouvait réclamer sa part d'histoire. Il le fit. Très modestement. À l'image du petit gars de Fannystelle qui bénéficia de l'éducation des jésuites au Collège de Saint-Boniface.



À VOUS *la parole*

Vous pouvez réagir aux lettres sur www.la-liberte.mb.ca ou en écrivant à la rédaction la-liberte@la-liberte.mb.ca.

L'avenir de l'ancien poste de police

Madame la rédactrice,

Au cours de l'été 2012, certains individus ont sonné l'alerte, la communauté s'est mobilisée, Entreprises Riel a porté appui, le conseiller d'alors Daniel Vandal, maintenant député fédéral, est intervenu pour empêcher la démolition de l'ancien poste de police et Centre civique de Saint-Boniface, conçu par Étienne Gaboury, qui demeure un des seuls exemples au Canada d'un style d'architecture moderniste des années 1950.

Le permis de démolition a été retiré et deux médecins se sont portés acquéreurs de l'édifice dans l'intention d'en faire une clinique de santé bilingue.

Bientôt cinq ans, l'édifice demeure vacant et aucune rénovation n'a été entamée. Il faut CRAINDRE que l'objectif ultime soit d'encourager le délabrement de l'édifice, qui avait déjà besoin d'entretien et de rénovation à l'époque, afin d'en obtenir la démolition en raison de sa dégradation. Comme on dit : obtenir par la porte arrière ce qui avait été refusé par la porte avant.

Je tiens pour acquis que le conseiller actuel de Saint-Boniface Mathieu Allard est conscient de la valeur de ce bijou unique et veut agir, n'est-ce pas, que le député fédéral Daniel Vandal tient toujours à le conserver, et que l'Association des résidents du Vieux Saint-Boniface et les médias veilleront à ce que réponse soit obtenue incessamment de la Ville de Winnipeg sur les conditions de vente entourant l'édifice, sur l'état actuel du projet et les démarches prévues pour assurer la conservation physique de l'édifice et son intégrité.

J.R. Léveillé
Le 15 avril 2017

QUELLE PLACE POUR LES TROIS GRANDES INSTITUTIONS DANS UNE SFM REPENSÉE?

Feu vert de la part des intéressés

Dans la perspective de l'Assemblée générale extraordinaire de la SFM du 13 mai (1), où sera discuté et peut-être approuvé le rapport du Comité de refonte de la SFM, la Proposition numéro trois accorde le statut unique de « membres institutionnels » à la Corporation catholique de la santé du Manitoba, à la Division franco-manitobaine et à l'Université de Saint-Boniface.

***La Liberté* s'est entretenue avec Gabor Csepregi, le recteur de l'USB, avec Daniel Lussier, le directeur général de la CCSM, et avec Alain Laberge, le directeur général de la DSFM et pour obtenir leurs réactions.**


Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca

Gabor Csepregi

Les propositions qui nous concernent directement (les numéros trois et quatre) vont tout à fait dans le sens de mes souhaits pour l'USB. Et de ceux d'Antoine Hacault, le président du Bureau des gouverneurs. Avec ce rapport, nous sommes sur la bonne voie.

Lorsque nous avons rencontré le Comité de refonte, nous n'avons pas proposé de structure particulière. Nous avons rappelé que l'USB, comme la CCSM et la DSFM, ont une mission plus large, plus englobante, que plusieurs autres organismes. Ces trois institutions se démarquent, en termes de taille, de complexité et d'envergure.

Siéger à un CA repensé serait un grand avantage. Non seulement pour faire comprendre nos préoccupations particulières, mais pour travailler ensemble. On ne serait plus en silo.

Un CA de 21 membres, c'est grand. À mon avis, un groupe de 12 à 15 membres fonctionne bien. Mais la francophonie mérite un nombre plus large. Une exception s'impose. C'est important que les différents individus et organismes fassent valoir leurs préoccupations.

La Proposition numéro trois propose que la CCSM, la DSFM et l'USB soient les membres institutionnels de la *Société de la francophonie manitobaine*, puisque ces sociétés « représentent les établissement majeurs de la francophonie manitobaine ».

Pourvu que chaque organisme respecte l'autonomie de l'autre. On ne veut pas que le CA de la SFM dise à Pluri-elles ou à la DSFM comment gérer leurs activités.

Alain Laberge

La DSFM représente plus de 5 000 élèves dans 24 établissements, sans parler des parents, qui sont près de 15 000. On figure parmi les grands joueurs de la francophonie. J'espérais que ce genre de propositions soit avancé par le Comité de refonte.

J'en ai parlé informellement avec Bernard Lesage, le président de la Commission scolaire. La Commission compte étudier en équipe la question, le 26 avril, avant le début de notre réunion mensuelle.

De manière personnelle, je peux dire que j'ai déjà siégé à des CA de 23 membres. C'est une autre dynamique. Il faut tout simplement s'y habituer.

Si un CA du genre est constitué, il faudra développer un nouveau réflexe : celui de penser collectivement. C'est-à-dire de tenir compte de l'ensemble de la francophonie, et pas seulement de nos défis particuliers. D'expérience, je peux dire qu'il faut mettre son ego de côté.

Pour la DSFM, ce serait vraiment bien. Avec le CA d'une nouvelle SFM comme catalyseur, on pourra par exemple voir nos partenaires au rural, discuter avec eux et comprendre leurs défis.


Gabor Csepregi.


Alain Laberge.


Archives La Liberté
Daniel Lussier.

La Proposition numéro quatre propose un CA de la *Société de la francophonie manitobaine* composé de 21 membres et où siègeraient directions générales de la CCSM, de la DSFM et de l'USB.

Je salue le Comité de refonte pour son travail très abouti. À l'assemblée d'en juger démocratiquement de son mérite.

Daniel Lussier

Je comprends pourquoi on estime que la Corporation est une institution. Elle gère 21 établissements, y compris plusieurs hôpitaux, centres de soins pour les personnes âgées, des abris et des charités. Le Comité de refonte reconnaît l'ampleur de nos services, une ampleur qui nous distingue d'autres organismes.

Sur la question d'inclure la Corporation dans la structure de gouvernance d'une nouvelle SFM, j'en ai discuté avec Léo Charrière, notre président. On y est ouvert. On a même eu une petite consultation avec le Comité de refonte. On lui avait souligné qu'on assumerait un rôle plus prépondérant, si l'assemblée le souhaitait.

La Corporation aurait un rôle actif à jouer au sein du CA proposé. On pourrait y apporter notre expertise et notre perspective. Et on serait bien placés pour entendre les perspectives des membres et organismes à la table.

Cela dit, je ne vois pas pourquoi ce serait forcément les directions qui y siègent. Une autre personne pourrait être nommée pour représenter la Corporation.

(1) L'Assemblée générale extraordinaire sera tenue le 13 mai, de 9 h à 16 h, au gymnase ouest de l'Université de Saint-Boniface.

Suite en page 7.

À VOUS *la parole*

*Vous pouvez réagir aux lettres sur **www.la-liberte.mb.ca** ou en écrivant à la rédaction **la-liberte@la-liberte.mb.ca.***

Les conditions de publication des lettres sous la rubrique À VOUS *la parole* se trouvent en page 2.

La rédaction de *La Liberté*

Contribution spéciale du docteur Armand Boisjoli sur les vaccins

Brève histoire du développement des vaccins

Edward Jenner, un médecin de Berkeley en Grande-Bretagne, a réalisé que les personnes exposées à la vaccine (*cow pox*) ne développaient pas la variole. Il infecta délibérément un garçon (James Phipps) avec la vaccine, et plus tard il infecta le même garçon avec la variole; le garçon survécut. Jenner publia ses résultats en 1798. La « vaccination » se répandit et ce fut le début de l'extinction de la variole. (1) et (2)

Le Français Louis Pasteur se servit d'agents infectieux atténués pour vacciner les animaux contre un bon nombre de maladies, dont le choléra des poules et la maladie du charbon des moutons. Pasteur réussit à isoler les bactéries. Il essaya de visualiser l'agent qui cause la rage. Mais il ne réussit pas car l'agent de la rage est un virus, donc trop petit pour le microscope. Pasteur se servit de la moelle épinière d'animaux qui avaient la rage et l'exposa à l'air. Il réussit ainsi à atténuer le virus; il développa un vaccin contre la rage chez les animaux.

Un jour on lui apporta un garçon qui avait été violemment attaqué par un chien atteint de la rage. N'étant pas médecin, Pasteur demanda à un médecin d'administrer le vaccin. Le garçon ne développa pas la maladie. D'autres cas se présentèrent à Pasteur, alors il forma un centre pour l'étude et le traitement des maladies infectieuses. L'Institut Pasteur ouvrit quelques années plus tard. Pasteur est considéré comme le père de l'immunologie. (2)

Par la suite on développa plusieurs vaccins contre plusieurs fléaux : la fièvre typhoïde, la peste, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, etc. (3)

Le cas de la polio. Des chercheurs démontrèrent que la polio était transmissible, donc due à un agent infectieux. Mais encore une fois, ils ne pouvaient pas détecter cet agent au microscope, parce qu'un virus est trop petit. (Il a fallu attendre l'invention du microscope électronique pouvoir les voir.) Après presque 40 ans de recherches sur les singes, les vaccins Salk et Sabin furent introduits. (4)

Au Canada, la première épidémie de polio se déclara en 1910. Beaucoup d'enfants mouraient parce que la polio détruisait les neurones moteurs et donc les muscles de la respiration ne fonctionnaient plus. Les respirateurs n'existaient pas encore. Le premier poumon d'acier en sol canadien fut utilisé à Toronto en 1930. Environ 1 000 personnes au Canada furent paralysées entre 1949 et 1954. En 1953 il y eut 500 décès et presque 900 personnes paralysées. La dernière épidémie au Canada eut lieu en 1959, causant près de 2 000 cas de paralysie. (5)

Pourquoi continuer à vacciner les enfants?

Si toutes ces maladies citées ne causent plus d'épidémies, pourquoi ne pas arrêter de vacciner? En fait on ne vaccine plus pour la variole, car ce virus a été éradiqué dans le monde entier. Mais le virus de la polio existe encore dans certains pays (par exemple les régions d'Afrique occupées par Boko Haram). Donc le virus pourrait être transmis par des gens de ces pays, alors il faut se protéger.

Les bactéries de la diphtérie, de la coqueluche, du tétanos et de bien d'autres afflictions sont présentes dans notre environnement. Certains enfants ne sont pas vaccinés et ils ne développent pas ces maladies à cause de l'effet de troupeau. Autrement dit, un grand pourcentage de personnes autour des non-vaccinés étant vaccinées, ils ne peuvent pas transmettre la maladie. Il faut vacciner parce que toutes ces maladies sont susceptibles de produire des complications sérieuses, voire même de provoquer la mort chez ceux qui en sont atteints. En voici quelques exemples.

Les oreillons : 60-70 % des cas ont des symptômes cliniques, et parmi ceux-ci, 95 % développent une infection des glandes parotides; 15-30 % des hommes une orchite, 50 % des femmes une ovarite. Les autres complications possibles sont : méningite 1-10 %; encéphalite (infection du cerveau) 0,1 % (de 1-5 % des cas d'encéphalite décèdent ; surdité 0,005 %; fausses-couches 27 % au premier trimestre. (7)

La coqueluche : Avant l'ère des vaccins, la coqueluche était une maladie majeure et constituait la plus grande cause de décès des enfants; entre 1940 et 1948 aux USA, la coqueluche causait plus de décès chez les enfants de moins d'un an que la rougeole, la fièvre scarlatine, la diphtérie, la polio et la méningite combinées. (7)

L'haemophilus influenzae type b (Hib) : avant la venue du vaccin contre le Hib, cette bactérie était la cause la plus fréquente de méningite chez les enfants de deux mois à cinq ans. La méningite causait un dommage cérébral, des difficultés au niveau de l'apprentissage, la surdité ou la cécité dans 15 % des cas, et une mortalité de 20 %. À noter que cette maladie est mal nommée, car elle est causée par une bactérie, et n'a rien à voir avec l'influenza qui est causé par un virus. (8) Le pneumocoque cause des bactériémies (invasion de bactéries dans le sang), des pneumonies et des méningites. (8)

La rubéole : Les complications dues à la rubéole sont rares chez les enfants. (9) Durant la grossesse, durant les cinq premiers mois, la rubéole est très dangereuse pour le fœtus. Dans 80 % des cas le bébé devient malade. Le plus tôt qu'il est exposé, le pire sont les effets. Les malformations congénitales peuvent inclure la surdité (c'est la plus commune), les anomalies cardiaques, des difficultés de vision, en plus de la prématurité et du décès. (10)

Le virus du papillome humain

Il y a plusieurs types de ce virus, qui causent des verrues génitales, des cancers de la bouche et la gorge, de l'anus, du col de l'utérus, et des organes génitaux externes masculins et féminins. Les trois vaccins disponibles protègent contre deux à neuf types de ces types de virus, dépendant du vaccin. Ces vaccins protègent contre presque 100 % du cancer du col de l'utérus et certains autres cancers causés par ces virus. Le vaccin qui protège contre neuf types de virus empêche le plus grand nombre de cancers et de verrues. Le Canada a approuvé ces vaccins après que des études cliniques démontrèrent qu'ils étaient sécuritaires. Plus de 175 millions de doses ont été utilisées dans le monde avec surveillance continue sans effets néfastes sérieux. (11)

Les effets néfastes dus aux vaccins

Les effets les plus communs sont généralement locaux (rougeur, enflure, douleur) ou généralisés (fièvre, agitation irritabilité, difficultés de sommeil et d'appétit). La fièvre peut donner lieu à des convulsions fébriles si l'enfant y est disposé. Rarement des complications neurologiques peuvent se produire, mais elles sont réversibles. Les allégations d'encéphalopathies se sont avérées fausses. Les vaccins modernes sont plus sécuritaires que jamais, et les risques de complications sont amplement plus grands si l'enfant n'est pas vacciné et qu'il développe une de ces maladies. (12) Le risque d'une réaction sévère due à un vaccin est moindre que un dans un million. (13)

L'autisme et les vaccins

L'augmentation du taux d'autisme. D'après plusieurs rapports, l'incidence de l'autisme augmente. En réalité cette augmentation n'est pas réelle, pour deux raisons. La première est due au fait que les critères diagnostiques se sont précisés durant les récentes décennies. Si bien que plus d'enfants reçoivent ce diagnostic qu'auparavant. L'autre facteur est dû à l'ouverture de cliniques dans des régions où il n'y en avait pas. Il est notoire que certains États américains ont un faible taux d'autisme à cause de ce facteur, et que le taux augmente à mesure que des cliniques sont ouvertes. (14)

Recherche faussée. Un scientifique britannique, Andrew Wakefield, a faussé ses résultats de recherche afin de démonter un lien entre autisme et vaccins. En plus il avait monté un plan d'affaires afin de produire et vendre ses vaccins « plus sécuritaires » une fois que le public serait alarmé par ses rapports. Au moins 13 des enfants dans son étude avaient déjà reçu un diagnostic d'autisme avant d'être vaccinés. Son étude avait été publiée dans le journal médical *The Lancet* en 1998. Les éditeurs du journal se rétractèrent formellement en février 2010. (15)

Aucun lien entre les vaccins et l'autisme. De multiples recherches ont été faites depuis, par exemple chez des groupes d'enfants qui n'ont pas été vaccinés. Comme chez des sectes huttérites. L'incidence de l'autisme était le même que chez les enfants vaccinés. Des méta-analyses (des études qui combinent toutes les données) ont été effectuées sur ces études. Sur plus d'un million de cas, aucun lien n'a été trouvé. (16)

Le thimerosol

Ce produit contient une molécule complexe qui comprend un atome de mercure. (17) Les vaccins pour enfants ne contiennent plus de thimerosol ; seuls certains vaccins contre l'influenza et l'hépatite peuvent en contenir. (18)

Conclusion

J'espère avoir réussi à démontrer que les vaccins ont grandement contribué au progrès de la santé des peuples, autant que les antibiotiques, l'anesthésie et la chirurgie. Personnellement, après avoir vu un cousin et trois amis atteints de la polio qui ont survécu grâce au poumon d'acier dans les années 1950, et après avoir vu des enfants admis à l'hôpital avec des complications sévères dues à un virus ou une bactérie (surtout quand il y avait des vaccins pour contrer ces maladies), je ne retournerais jamais en arrière.

La menace est encore présente, puisque certains de ces virus et bactéries persistent dans notre environnement. La menace d'une nouvelle bactérie ou d'un virus qui se transmet rapidement et qui a un taux de mortalité élevé est réelle, surtout dans notre ère de déplacements rapides et de densité de la population.

Docteur Armand Boisjoli
Ottawa (Ontario)
Avril 2017

(1) http://www.universalis.fr/encyclopedie/jenner-vaccination-antivariolique/

(2) https://www.pasteur.fr/fr/institut-pasteur/notre-histoire/troisieme-epoque-1877-1887

(3) https://fr.wikipedia.org/wiki/Chronologie_des_vaccins

(4) http://www.animalresearch.info/fr/avancees-medicales/chronologie/le-developpement-dun-vaccin-contre-la-poliomyelite/

(5) http://www.cpha.ca/fr/programs/history/achievements/02-id/polio.aspx

(6) Anders Hviid MSc , Steven Rubin MSc and Kathrin Mühlemann Prof ; Lancet, The, 2008-03-15, Volume 371, Issue 9616, Pages 932-944, Copyright © 2008 Elsevier Ltd

(7) https://www.clinicalkey.com/#!/content/book/3-s2.0-9780323401616002321?scrollTo=%23hl0000585

(8) http://www.health.gov.on.ca/en/public/programs/immunization/static/immunization_tool.html

(9) First Consult; **Rubella;** Revised: March 17, 2014; Copyright Elsevier BV. All rights reserved

(10) http://laisseterre.com/article/quels-sont-les-effets-de-la-rubole-pendant-la-grossesse

(11) http://immunizebc.ca/diseases-vaccinations/hpv

(12) (Curr Opin Neurol. 2007 Apr;20(2):181-7. Vaccination, seizures and 'vaccine damage'. Brown NJ1, Berkovic SF, Scheffer IE

(13) https://www.clinicalkey.com/#!/content/book/3-s2.0-B9780123852458000145?scrollTo=%23hl0001536

(14) http://news.nationalgeographic.com/news/2014/03/140328-autism-spectrum-disorder-rates-cdc-health-science/

(15) http://www.popsci.com/science/article/2011-01/british-doctor-faked-data-linking-vaccines-autism-and-hoped-profit-it

(16) http://justthevax.blogspot.ca/2014/03/75-studies-that-show-no-link-between.html - (ce site 107 études qui ne démontrent aucun lien entre l'autisme et les vaccins)

(17) https://en.wikipedia.org/wiki/Thiomersal

(18) https://www.healthlinkbc.ca/health-topics/ue4907

SUITE DE LA PAGE 5.

SUR LA PLACE D'INFOJUSTICE DANS UNE SFM RESTRUCTURÉE

Joel Guénette ouvert à la discussion

Me Joel Guénette est le président de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) depuis mars 2016, et le gestionnaire stratégies sur les droits d'auteur à l'Université du Manitoba.

La Proposition numéro 15 propose la création d'un comité conjoint de la SFM et de l'AJEFM en vue du transfert éventuel du programme Infojustice à l'AJEFM ou pour explorer d'autres possibilités dans le sens de la dévolution de ce service aux juristes francophones de la province.

« La **Proposition numéro 15** du rapport du Comité de refonte de la SFM est, à la base, une invitation à l'AJEFM de discuter en profondeur avec le CA d'une SFM repensée sur la meilleure manière d'assurer la bonne livraison du programme Infojustice Manitoba. L'AJEFM n'est pas contre l'idée d'en parler. Il est important d'avoir un plan à long terme en place.

« Il serait toutefois prématuré de croire que l'AJEFM pourrait prendre une décision immédiate sur le transfert du programme Infojustice à l'AJEFM. Notre association est un peu en veilleuse à cause d'un sous-financement. À l'heure actuelle, nous ne recevons aucun financement fédéral. La Feuille de route fédérale qui est en vigueur accorde du financement pour le programme Infojustice Manitoba, puisqu'il s'agit d'un service juridique. Son budget est de 105 485 $. Les associations de juristes qui, comme l'AJEFM, souhaitent continuer de faire de la revendication, ne peuvent pas obtenir un appui financier du Fédéral.

« Du moins, c'était le point de vue du gouvernement précédent. Le gouvernement Trudeau prépare son Plan d'action 2018-2023. Nous connaîtrons les détails en début 2018. Nous espérons que le gouvernement nous appuiera, et qu'il nous offrira un financement pluriannuel. Tout en nous permettant de revendiquer. Lorsque nous aurons des nouvelles du Fédéral, nous pourrons prendre une décision éclairée. »


photo : Gracieuseté Joel Guénette
Joel Guénette.

D. B.

LE COMITÉ DE REFONTE DE LA SFM ET L'AVENIR DE L'ACCUEIL FRANCOPHONE

Bintou Sacko cherche à comprendre

Bintou Sacko est directrice de l'Accueil francophone, organisme qu'elle gère depuis début 2005.

« Je suis surprise et déçue par la **Proposition numéro 14**. Et j'ai beaucoup de questions.

« J'aimerais comprendre le raisonnement du Comité de refonte de la SFM. Il propose une évaluation des programmes et services de l'Accueil francophone "*pour en vérifier l'efficacité*". Qui fera ce travail? L'administration de la SFM? Un comité de personnes venant de l'extérieur de l'Accueil? Est-ce que la direction et le personnel de l'Accueil participeront? La proposition ne le précise pas. « Pourtant, ce serait impensable qu'une évaluation de l'Accueil francophone se fasse sans que sa direction et son personnel y participent. Après tout, c'est de la structure, du fonctionnement, des services et de l'avenir de l'Accueil dont il est question.

La Proposition numéro 14 propose une évaluation des programmes et services de l'Accueil francophone, ainsi que son incorporation, à titre de corporation sans but lucratif et organisme de bienfaisance. La proposition précise que la SFM aurait la responsabilité de nommer le CA de l'Accueil francophone.

« La **Proposition numéro 14** propose aussi l'incorporation de l'Accueil francophone et que la SFM nomme son CA. C'est contradictoire. Si on souhaite l'autonomisation de l'Accueil, alors qu'on soit complètement autonome. Pourquoi créer un CA qui serait sous la tutelle de la SFM? Nous le sommes déjà.


Archives La Liberté
Bintou Sacko.

« En plus, dans l'entrevue menée par ***La Liberté*** avec le Comité de refonte de la SFM, (1) Raymond Lafond, le président, a indiqué que l'Accueil francophone est un "*outil*" de la SFM. Je comprends qu'il faut encourager l'immigration francophone au Manitoba pour rehausser le nombre de francophones. Mais l'Accueil est avant tout un organisme de service qui aide les nouveaux arrivants à s'intégrer. Sa mission principale n'est pas de contribuer à un projet démographique.

« J'aurais vraiment souhaité que le Comité de refonte de la SFM soit venu nous consulter. On ne savait pas ce qu'il pensait et où son travail allait le conduire. C'était donc à ses membres de venir nous chercher, pour qu'on puisse contribuer à leur réflexion. Ils ne l'ont pas fait. »

(1) L'entrevue avec le Comité de refonte, menée le 9 avril par la rédactrice en chef Sophie Gaulin, est accessible sur la page Facebook du journal et sur notre site Internet la-liberte.mb.ca.

D. B.

FRANCOPHONIE MANITOBAINE 2016 ... Vers notre deuxième centenaire

Réflexions du conseil d'administration de la SFM

En réponse au rapport du comité de refonte de la SFM, déposé le 31 mars 2017

AGE de la SFM
le samedi 13 mai 2017 de 9 h à 16 h
Université de Saint-Boniface, gymnase ouest
200, avenue de la Cathédrale

MERCI aux membres du comité de refonte élus à l'AGA d'octobre 2016
Raymond Lafond (président et porte-parole), Mona Audet, Raymond Hébert, Diane Leclercq, Ben Maréga

Le comité de refonte avait pour mandat de soumettre au 31 mars 2017, au conseil d'administration (C.A.) de la SFM, un rapport au sujet de la vision, mission, valeurs et structures politique et administrative de la SFM, avec des recommandations pour discussion et approbation, lors d'une assemblée générale extraordinaire de la Société franco-manitobaine fixée au printemps 2017.

Les membres du C.A. apprécient les nombreuses heures consacrées à ce travail de fond et à l'étude de l'ensemble de la SFM. Les analyses sérieuses alimenteront les réflexions et assureront de fructueuses discussions au sein de la communauté!

Dans le but d'offrir des pistes de réflexion aux membres qui seront appelés à se prononcer sur les propositions du rapport, le C.A. de la SFM partage ses réflexions.

En effet, le C.A. éprouve le besoin de présenter un document complémentaire à ce rapport qui, selon nous, place par moments la SFM en position de vulnérabilité, alors que la conjoncture politique actuelle se prête à un épanouissement communautaire recherché depuis des années et fortement souhaité par les États généraux (EG) de la francophonie manitobaine.

Il faut bien comprendre que la SFM ne rejette pas les changements proposés, car elle les a souhaités en formulant le mandat du comité de refonte et en facilitant l'élection de ses membres en octobre dernier. Elle souhaite plutôt faire en sorte que les changements ne soient pas porteurs de futurs points de malentendus, de défis ou de conflits, soit avec les gouvernements, soit avec la communauté dans son ensemble.

Le C.A partage son désir de voir une consultation aussi large que possible, notamment aux Nos 1 et 16, ou encore une consultation plus ciblée aux propositions Nos 3, 4, 5, 7, 9, 10 et 1, et ce par souci de ne pas placer la SFM en position vulnérable vis à vis des gouvernements avec lesquels elle transige et avec ses bailleurs de fonds.
Le C.A. tient à soulever ces questions puisque ces changements doivent prendre en compte de sérieuses répercussions. Nous offrons cette réponse pour encourager une réflexion sur les conséquences des propositions.
Nous souhaitons toujours des réformes et des ajustements en cohérence avec les nouvelles réalités démographiques, culturelles, législatives et les enseignements tirés des EG. La SFM doit être actualisée dans sa représentativité et dans son désir d'inclusion suite à la Loi 5 et sa nouvelle définition de la francophonie manitobaine. La SFM est très consciente des défis qui l'attendent, au 21e siècle, mais se dit prête à les relever en collaboration avec ses membres et fait confiance à leur sens d'équité.

Proposition 1 – NOM DE LA SOCIÉTÉ

• Cette proposition était attendue, même si elle n'a pas été formellement demandée lors des EG. En effet, les participant(e)s ont exprimé un fort désir de se sentir en harmonie avec la société manitobaine ou canadienne en général.
• L'expression « franco-manitobaine » ne convient plus à notre réalité de 2016. Un nom reflète une identité et celle de notre communauté, a évolué sur le plan identitaire.
• Les participant(e)s des EG ont souvent exprimé le désir d'avoir « une loi des services en français », ce qui s'est produit en juin 2016, après la fin des EG.
• Cette loi comporte une nouvelle définition de la francophonie manitobaine, plus large, inclusive et diversifiée qui doit, maintenant, être reflétée dans le nom de l'organisme porte-parole de la francophonie manitobaine.
• Ce nouveau nom doit faire l'objet de consultations plus larges que celles proposées par le comité de refonte.
En agissant ainsi, le nom de la Société (nouveau ou statu quo) pourrait être entériné pour janvier 2018... année du 50e anniversaire de la SFM. ***Par conséquent, Le C.A. de la SFM recommande que les membres présents lors de l'AGE du 13 mai 2017 donnent un mandat de consultation à plus long terme et plus large à l'administration de la SFM et que le résultat de ces consultations soit présenté lors de l'AGA d'octobre 2017.***

Proposition 2 – VISION, MISSION, VALEURS, RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE LA SFM

• Le C.A. accepte de valider les nouveaux énoncés de vision, mission, valeurs, rôles et responsabilités de la SFM, une validation qui entrera en vigueur lors de l'exercice de planification stratégique prévu suite à l'AGE du printemps 2017.
• Le C.A. tient à rappeler que la SFM n'est pas responsable de la mise en œuvre du Plan stratégique communautaire (voir point « i) » tel qu'énoncé dans « rôles et responsabilités », puisque cette mise en œuvre appartient aux organismes communautaires.

Proposition 3 – MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

• Est-ce que la représentativité sectorielle respecte le message des EG 2015 et l'esprit du rassemblement communautaire du 23 avril 2016 qui souhaitaient voir une participation citoyenne plutôt qu'organisationnelle et institutionnelle?
• Quelles sont les raisons qui appuient le choix de ces trois membres institutionnels en particulier?
• Pourquoi créer une catégorie de membres distincte pour ces trois institutions?
• Le message et les actions d'inclusion donnés et entendus lors des EG sont-ils respectés en identifiant la Corporation catholique de la santé du Manitoba au conseil d'administration de la SFM?
• Faut-il distinguer des catégories de membres selon une hiérarchie communautaire?
• Les immigrants établis depuis plus de 3 ans (durée des programmes gérés par l'Accueil) sont-ils alors représentés équitablement?
• Quels sont les critères qui ont mené aux choix des secteurs mentionnés dans le rapport du comité de refonte?
• Le C.A. note l'absence des secteurs des communications, politique, des loisirs et communautaire?
• Quelle est la définition du concept de « finance » dans le secteur « économie et finances », tel que mentionné dans le rapport du comité de refonte ?
• Le C.A. souhaite respecter, de façon équitable, le besoin de représentativité qui a toujours été un pilier fondamental de son organisme. ***Par conséquent, Étant donné l'importance de la question de représentativité, le C.A.souhaite voir la mise en place d'un comité conjoint composé de membres du C.A. et du comité de refonte pour obtenir des recommandations à ce sujet est les présenter, lors de l'AGA d'octobre 2017.***

Proposition 4 – COMPOSITION DU C.A. DE LA SOCIÉTÉ

• Un C.A. doit, en principe, être libre de fonctionner sans avoir à se soucier d'une super structure et ce, pour répondre rapidement aux besoins de la communauté;
• Un C.A. doit être libre de points potentiels de friction entre les membres individuels, institutionnels et organisationnels, à cause de leurs responsabilités particulières, en dehors de la SFM;
• Dans ce cas-ci, un C.A. doit éviter le dédoublement de présence organisationnelle ou sectorielle qui pourrait poser un risque de conflits d'intérêts entre les affaires de la SFM et les buts des organismes présents;
• Les cafés citoyens des EG ont donné la priorité aux citoyens et non aux organismes, priorité validée le 23 avril dernier par les centaines de personnes venues travailler à ce renouveau communautaire;
• La structure proposée comporte seulement quatre représentants communautaires, élus par les membres, lors de l'AGA;
• La représentativité rurale n'est pas garantie;
• Les institutions sont représentées par des directions générales et non pas par des élus;
• Le processus de sélection pour les représentants des clientèles et des secteurs manque de précision et doit être étoffé;
• La présidence et la vice-présidence seraient dorénavant élues parmi les 4 membres élus à l'AGA et non, comme depuis 1968, par l'ensemble des membres de la SFM et aucune procédure n'est prévue pour l'élection d'un(e) secrétaire-trésorier(e);
• Les conflits d'intérêts ou les perceptions de conflits d'intérêts pourraient être présents et difficiles à gérer, notamment lors des discussions entourant le travail du comité de subventions, tel que suggéré par le comité de refonte. ***Par conséquent, Quelle que soit la formule adoptée par les membres, le C.A. recommande aux membres de prévoir un comité de mise en candidature pour l'élection et la sélection des administrateurs qui devront être élus/nommés à l'AGA d'octobre 2017.***

Proposition 5 – LES COMITÉS PERMANENTS

• Pourquoi ne pas avoir recommandé la création d'un comité politique pour un organisme de revendication politique et qui permettrait de prévenir plutôt que de réagir dans le dossier des relations avec les différents paliers de gouvernements?
• Le C.A. ne comprend pas le rôle et le mandat du comité de subventions qui exposerait ses membres à des pressions indues, lors de la préparation des demandes de financement.
• Est-ce que ce comité des subventions a suffisamment de transparence communautaire?

Proposition 6 – LE FORUM DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Le conseil d'administration note les éléments suivants :
• Le Forum de la francophonie manitobaine tel que présenté impose aux organismes communautaires deux rapports annuels par an pour pouvoir répondre adéquatement à cette proposition.
• Dans son rapport, le comité de refonte propose de substituer le Conseil des organismes (CDO), un regroupement informel des organismes à caractère provincial, par le Forum de la francophonie manitobaine.
• Le C.A. signale que le CDO, tout en étant informel, possède un caractère opérationnel, de partage d'information et de travail, notamment entre les directions générales des organismes. Il se rencontre au besoin et a été extrêmement utile durant les EG et le sera pour la mise en œuvre du Plan stratégique communautaire.
• Le Forum, pour sa part, a une fonction de partage d'information auprès de la communauté, une fois par année.
• Supprimer le CDO à caractère opérationnel pour le remplacer par un Forum annuel d'information forcerait les organismes provinciaux à, entre autres, stopper leur travail de mise en œuvre du PSC, une mise en œuvre qui appartient aux organismes et non au C.A. de la SFM.
• Ce conseil possède un rôle de gouvernance et ne souhaite pas s'engager dans le domaine opérationnel. *Et pour information complémentaire,*
Depuis l'AGEC du 27 octobre 2016, durant laquelle le Plan stratégique de la francophonie du Manitoba, Ensemble vers 2035… a été adopté, le Conseil des organismes (CDO) (regroupement des organismes à caractère provincial) travaille avec PGF Consultants Inc. à la mise sur pied de la structure de mise en œuvre du plan stratégique. Les directions générales du CDO ont tenu deux jours de travail à la fin novembre et participeront les 26 et 27 avril 2017 à une autre session de travail pour, entre autres, valider la structure. L'objectif énoncé par cette proposition est donc présentement en développement, mais avec la responsabilité reposant sur le CDO (démarche opérationnelle) et non sur le C.A. de la SFM (gouvernance).

Proposition 7 – LA DIRECTION GÉNÉRALE

• Le C.A. de la SFM n'a, en principe, aucune objection au changement de titre de « Président directeur général » à « Directeur général », mais souhaite souligne qu'il s'agit de ressources humaines, un domaine qui est réservé, en principe, au seul C.A.
• Pour information, en 1997, le C.A. avait embauché une tierce partie pour étudier sa structure opérationnelle au niveau de la direction. Une démarche semblable pourrait être entamée de nouveau, pour examen.
• Enfin, le C.A. note que si cette proposition est adoptée, la future présidence de la SFM recevra une charge de relations publiques bien plus lourde et qui exigera une présence médiatique importante, notamment durant la période de transition.

Proposition 8 – ÉVALUATION OFFICIELLE EN 2022

• Le conseil d'administration de la SFM approuve cette évaluation quinquennale.
• Il estime cependant qu'il faudra être vigilant et éviter que certaines pratiques, qui pourraient nuire au projet de refonte, soient mises en place et ne soient pas corrigées, si nécessaire, avant 2022. *Par conséquent,*
Afin que les propositions qui seront approuvées lors de l'AGE du 13 mai 2017 soient mises en œuvre de façon appropriée, le C.A. de la SFM recommande que la proposition No 8 fasse aussi état de rapports annuels d'étapes, pour confirmation future par les membres.

Proposition 9 – LE STATUT JURIDIQUE DE LA SFM

• Le C.A. partage l'avis que les membres du nouveau C.A. auront à revoir au complet le statut juridique de la SFM, mais déplore que le comité de refonte n'ait pas consulté la d irection de la SFM à ce sujet.
• Depuis sa fondation, la SFM n'a connu aucun problème à ce sujet.
• La SFM a toujours agi en complète transparence dans ce dossier et continuera de le faire.

Proposition 10 – LE STATUT DE BIENFAISANCE DE LA SFM

Le conseil d'administration précise les points suivants :
• En soi, la perte du statut de bienfaisance n'aura aucune ou peu d'incidence directe sur la SFM
• La SFM possède le statut de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) depuis près de 50 ans
• Depuis 1968, la SFM a subi, avec succès, deux vérifications de son statut de bienfaisance, sans conséquence notoire et, annuellement, soumet des rapports à l'ARC
• La SFM agit avec prudence et vérifie les règlements avant de procéder dans le cadre de parrainages de groupes communautaires
• Le C.A. souhaite vivement comprendre les raisons qui animent le comité de refonte dans cette proposition. *Par conséquent,*
Le C.A. souhaite que le comité de refonte rencontre l'administration de la SFM et obtienne toute l'information pertinente nécessaire à la mise en œuvre de la proposition No 10 et que le résultat de ces consultations et, le cas échéant, des décisions à prendre, soit présenté dans un rapport public à l'automne 2017, lors de l'AGA de 2017.

Proposition 11 – REHAUSSER LA VISIBILITÉ DE LA SFM

Le plan opérationnel préparé par le personnel tiendra compte des meilleures stratégies pour assurer une visibilité accrue de l'organisme.
Cette proposition est opérationnelle de nature et relève de l'administration interne de la SFM.

Proposition 12 – RASSEMBLER L'ENSEMBLE DE LA FRANCOPHONIE MANITOBAINE

Le conseil d'administration est en accord avec cette proposition et souhaite que ce Rassemblement quinquennal soit une occasion de célébration communautaire. De fait, le Grand Rassemblement du 23 avril 2016, dans le cadre des États généraux de la francophonie manitobaine, a souligné l'importance de se rassembler en communauté.

Proposition 13 – UNE PRÉSENCE CONTINUE DE LA SFM EN MILIEU RURAL

• Le C.A. signale que la francophonie manitobaine vit aux quatre coins de la province.
• Les orientations stratégiques du C.A. et les programmes de la SFM doivent, en effet, rejoindre les francophones là où ils se trouvent.
• Néanmoins, le C.A. note que cette proposition contient une contradiction fondamentale : la présence rurale, souhaitée sur le terrain, est beaucoup moins visible au niveau politique. *Par conséquent,*
Le C.A. recommande que les membres considèrent que la présence rurale soit plus évidente au niveau du C.A. (voir proposition 4).
À cet effet, le C.A. recommande une modification de la proposition No 4.

Proposition 14 – L'ACCUEIL FRANCOPHONE

Le conseil d'administration soulève les points de réflexion suivants :
• Un entretien officiel entre la Directrice de l'Accueil francophone et les membres du comité de refonte aurait été souhaitable et bénéfique
• Une décision semblable doit être prise après une évaluation en bonne et due forme et une consultation auprès de la clientèle concernée
• Le C.A. estime qu'en cas d'émancipation de l'Accueil, il serait nécessaire de prévoir une période de transition qui pourrait durer quelques années. *Par conséquent,*
Le C.A. recommande que les membres considèrent la mise en place d'un comité conjoint composé de membres du comité de refonte et du C.A. de la SFM, qui se pencherait sur ce dossier et fasse les enquêtes nécessaires pour obtenir le point de vue de l'administration de la SFM et de l'Accueil francophone, ainsi que des intervenants les plus concernés. De plus, le C.A. recommande qu'un rapport de ces enquêtes soit présenté lors de l'AGA d'octobre 2017 pour que la communauté soit mise au courant des enjeux et des défis auxquels l'Accueil fait face.

Proposition 15 – Infojustice Manitoba

Le conseil d'administration soulève les points de réflexion suivants :
• L'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM) a demandé à la SFM, en mars 2014, de prendre ce projet en main, car l'AJEFM, contrairement aux autres provinces, ne possède pas de mandat lui permettant de gérer un tel organisme
• Le C.A.de la SFM n'a pas l'autorité d'exiger que l'AJEFM modifie son mandat
• Le C.A. de la SFM estime que les services offerts à la communauté par Infojustice sont trop importants pour que la SFM n'appuie pas l'offre de tels services, sous prétexte d'un alignement avec les autres provinces canadiennes.
• Le C.A. a toujours prévu incubé ce projet de façon temporaire, et ce, jusqu'à ce qu'Infojustice puisse voler de ses propres ailes ou être géré par l'AJEFM.

Proposition 16 – LA GOUVERNANCE ET LA PROPRIÉTÉ DES ACTIONS DE PRESSE-OUEST LTÉE

• Le C.A. de la SFM est en accord avec cette proposition qui mettrait en place un changement de structure entre la SFM et Presse Ouest Ltée.
• Depuis l'acquisition de l'hebdomadaire, la SFM a reçu à sept reprises, soit des rapports, soit des opinions la conseillant au sujet de sa relation administrative avec Presse Ouest Ltée.
• La très grande majorité conseillait, sans équivoque, à la SFM de vendre l'hebdomadaire à des intérêts privés.
• Le C.A. travaille depuis des mois sur ce dossier et ne s'oppose pas à un changement de structure.
• Le comité de refonte a choisi, sans consultation, les membres d'un comité de travail pour changer cette structure. *Par conséquent,*
Le C.A. recommande aux membres que le comité de travail choisi par le comité de refonte comprenne également la direction de la SFM et de Presse Ouest ainsi qu'un membre du C.A. des deux organismes.
Le C.A.recommande également que le moment venu, une fois les travaux du comité de travail terminés, la communauté dans son ensemble soit informée et consultée, en bonne et due forme, de ses conclusions et recommandations et que son accord ou son désaccord soit donné sans équivoque.

TEMPS DE PRINTEMPS

CONSEILS D'EXPERT POUR BIEN SE METTRE EN ROUTE

Claude Brunel, soigneur de vélos

Scénario printanier trop bien connu en sortant son vélo du cabanon : la chaîne est rouillée, le dérailleur n'est bon que pour quelques vitesses et les freins fonctionnent à peine. Depuis 1996, Claude Brunel est le propriétaire du magasin Lifesport sur le chemin Henderson.



photo : Daniel Bahuaud

Claude Brunel : « Pour éviter qu'on te pique ta nouvelle bicyclette, je recommande un cadenas muni d'une chaîne en acier renforcé. Gare ton vélo à un endroit très achalandé. Surtout à La Fourche! Et verrouillez-le même dans votre garage. Les voleurs aiment ça quand tu tonds ton gazon la porte de garage ouverte. »

Propos recueillis par

Daniel BAHUAUD

Le temps est à la mise au point des vélos...

Absolument. J'en fais à peu près 30 par semaine. Une intervention essentielle. Un vélo, c'est presque de la mécanique pure. Il faut l'entretenir, pour son confort et pour la sécurité.

Vous l'abordez comment, le vélo?

Je remplace les câbles des freins et des dérailleurs, parce qu'ils ont tendance à rouiller. S'ils sont en bon état, je vais tout au moins les huiler et les nettoyer. Après j'ajuste les freins, les dérailleurs, et les pédaliers. Tout doit bien s'aligner et fonctionner.

J'en fais autant pour les roues, la potence, les guidons et la selle. Et puis il faut huiler la chaîne et vérifier l'état des pneus. La dernière touche, c'est de nettoyer la bicyclette.

Il doit y avoir des problèmes qui reviennent...

Je répare des vélos depuis 1983. C'est incroyable ce que j'ai vu. Il y a des vélos qui ne devraient pas être sur la route. Des dérailleurs mal ajustés, des freins qui sont inexistants, des pédaliers tellement desserrés qu'ils sont carrément dangereux.

Il y a un vélo idéal pour Winnipeg?

Si tu vas te balader sur les pistes de vélo des régions boisées de la ville, disons celles qui longent la Seine, tu voudras un vélo de montagne. C'est du solide. Et puis un vélo de montagne, ça résiste aux nids de poule.

Si tu vas toujours rouler sur du béton, il y a le vélo de course, avec les roues étroites et les guidons courbés. Et pour les gens qui veulent se rendre au travail à bicyclette, je conseille les vélos hybrides, qui ont la solidité et les guidons droits du vélo de montagne, mais qui sont plus légers, comme un vélo de course.

Côté qualité...

D'abord, j'éviterais les bicyclettes usagées. Elles sont rarement une aubaine. Surtout si on ne sait pas quoi examiner pour s'assurer qu'on a fait un bon achat.

Sur l'auvent de mon commerce, il y a un vélo décoratif. C'est un client qui l'a abandonné. Il l'avait acheté à l'encan de la Police de Winnipeg, où on ne peut pas examiner de près les bicyclettes. Tu es à quelques mètres du vélo. Alors tu cours la chance d'acheter un tas de ferraille.

Il ne faut jamais oublier que les parties d'un vélo qui s'usent le plus sont les plus difficiles à inspecter. Comme l'intérieur des essieux et des pédaliers.

Il y a de l'avenir dans la vente et la réparation de bicyclettes?

Dans les cinq dernières années, mes ventes de vélo ont doublé. Le vélo est plus populaire que jamais. La Ville de Winnipeg ajoute des voies pour vélo et agrandit continuellement son réseau de pistes cyclables. Beaucoup plus de gens se rendent au boulot à vélo. Ils épargnent de l'essence tout en faisant du conditionnement physique.

MICHEL BEAUCHEMIN MILITE POUR LA POMPE À INSULINE

Le diabète n'a pas besoin d'être aussi grave

Atteint du diabète de type un, Michel Beauchemin dépend depuis fin 2015 d'une pompe à insuline. L'appareil maintient son taux de sucre sanguin à un niveau normal. Le hic : il coûte près de 8 000 $. Et il faut le remplacer tous les quatre ans.

Daniel BAHUAUD

redaction@la-liberte.mb.ca

En 2016, Michel Beauchemin a organisé une collecte de fonds pour Diabète Canada (1). En octobre 2017, il en organisera une autre. Entre-temps, le résident d'Île-des-Chênes a lancé une pétition avec pour objectif d'inciter la Province à financer le coût des pompes à insuline pour les adultes :

« J'ai plus de 400 signatures. C'est un effort essentiel. J'ai le diabète depuis l'âge de 19 ans. Aujourd'hui, j'ai 58 ans, mais j'ai les reins d'un homme de 85 ans. Cet été, il me faudra un traitement de dialyse. Je ne veux pas que d'autres aient à subir ces complications médicales. Ou encore à assumer un fardeau financier juste parce qu'ils veulent maintenir leur santé. »

Sherri Pockett est infirmière spécialiste en endocrinologie à l'Hôpital Saint-Boniface depuis 2014. Atteinte elle-même du diabète de type un, elle porte une pompe à insuline :

« Au Manitoba, une trentaine de personnes de moins de 18 ans s'en servent tous les ans. C'est difficile de savoir combien d'adultes les utilisent. Ce qui est certain, c'est que la pompe est un excellent outil de prévention. Je le sais d'expérience. L'appareil livre une faible dose d'insuline, 24 heures par jour. Elle imite un pancréas en santé. Avec elle, on évite un niveau surélevé de sucre (hyperglycémie) et une carence importante de sucre (hypoglycémie). Car ce sont ces états extrêmes qui abîment le corps et qui, à la longue, sont la cause des complications les plus néfastes du diabète : cardiopathie, défaillance rénale, cécité, accidents vasculaires cérébraux ou encore insensibilité dans les jambes ou les mains susceptible de mener à leur l'amputation. »

D'où, pour Michel Beauchemin, l'importance de la pompe : « Depuis 2012, la Province paie le coût des pompes pour les mineurs. Diabète Canada estime que si la Province assumait les frais pour les adultes, les coûts des soins de santé à long terme seraient moins élevés. La Province a indiqué qu'elle n'envisageait pas le faire. Ça ne me décourage pas. J'ai contacté Kelvin Goertzen, le ministre de la Santé. J'aimerais le rencontrer, avec Andrea Kwasnicki, la directrice régionale de Diabète Canada. »



photo : Daniel Bahuaud

Michel Beauchemin : «Les personnes sans diabète ont un taux de glycémie qui fluctue entre 4,7 et 7,4. Ma pompe à insuline le maintient à 6,5. Si j'avais eu cet appareil plus jeune, je n'aurais pas aujourd'hui des reins malades. »

Une véritable épidémie

Andrea Kwasnicki, la directrice régionale de Diabète Canada, brosse le tableau d'une « véritable épidémie ».

« Des plus de 36 millions d'habitants au Canada, 11 millions ont le diabète de type un ou de type deux.

« Au Manitoba, on compte 125 000 personnes atteintes, et environ 54 000 qui ont le diabète, mais qui l'ignorent. De plus, 202 000 personnes sont pré-diabétiques. Elles sont à risque de développer la maladie. Bref, c'est plus du tiers de la population manitobaine.

« Le diabète de type un a lieu lorsque le pancréas ne peut plus produire de l'insuline, l'hormone qui favorise l'absorption du sucre dans le sang. Ce type de diabète est souvent congénital. Et il affecte à peu près 10 % des Manitobains. Un pourcentage qui s'explique par la prévalence du diabète au sein de la population autochtone, qui est élevée au Manitoba. Environ 7 % des diabétiques de type un pourraient bénéficier d'une pompe à insuline.

« Dans le cas du diabète de type deux, le pancréas ne produit pas suffisamment d'insuline. Les deux maladies ont des conséquences graves si elles ne sont pas bien gérées. »

(1) Diabète Canada est le nom que porte, depuis le 13 février 2017, l'ancienne Association canadienne du diabète.

GÉNÉRATION Z

VIDEO

Retrouvez nos vidéos sur la **chaîne YouTube de *La Liberté***

DIVISION SCOLAIRE LOUIS RIEL SCHOOL DIVISION

CONVERSATION ENTRE GÉNÉRATIONS

Des regards pas si différents

De la génération des baby-boomers jusqu'à la génération Z, beaucoup de choses ont changé. Tellement, que parfois les différentes tranches d'âge s'opposent drastiquement. Curieux d'en savoir plus sur la perception des différentes générations, nous avons interrogé des personnes de tout âge pour savoir ce qu'elles pensent.



photo : Gracieuseté Zachary Grégoire

Les différentes générations d'une même famille, réunies pour une photo qui laissera sa marque dans le temps.

Zoeline BONNEE, Zachary GRÉGOIRE et Jayden WOZNESENSKY
Collège Béliveau

On dit d'une génération qu'elle est un groupe de personnes nées sur une période d'environ vingt ans. Les générations se regroupent selon deux critères, souvent distincts. Premièrement, les personnes d'une même génération ont un âge semblable pendant une certaine époque. Deuxièmement, elles partagent certaines croyances et comportements, comme les attitudes à l'égard de la prise de risque, de la culture, des valeurs et de la vie familiale.

En sachant tout ceci, nous sommes curieux de voir les différences et similarités entre les générations opposées, mais aussi à l'intérieur de celles-ci.

Pour ce faire, nous avons interrogé des personnes de cinq différentes générations : de la génération des baby-boomers jusqu'à la génération Z, qui regroupe les jeunes d'aujourd'hui.

Ian Waters, enseignant au Collège Béliveau, est de la génération X et Cody Acres, étudiant à l'Université de Saint-Boniface, est un enfant du millénaire. Même s'ils sont de générations différentes, tous deux pensent qu'il y a une forte dépendance de la part des gens du millénaire envers la technologie, comme l'explique Ian Waters. « En tant qu'enseignant, je vois que les élèves ont toujours leur cellulaire partout avec eux. » Cody Acres rajoute, « Quand je suis allé faire du camping avec l'école pour trois jours, nous n'avons pas eu accès à nos téléphones. C'était un défi pour tous, car nos téléphones nous manquaient. »

Leden L'Heureux (âgé de 14 ans) est un enfant du millénaire et, au contraire, pense qu'il n'y a pas une dépendance à la technologie si forte de la part des jeunes. « Un stéréotype de la génération du millénaire serait peut-être qu'ils sont toujours en train de faire des mauvais coups », partage Leden L'Heureux en plaisantant.

Les générations plus anciennes ne manquent pas d'avis sur leur progéniture. Souvent, nous pouvons sentir une touche d'inquiétude à leur égard. C'est pourquoi, nous avons demandé à nos participants volontaires ce qu'ils espéraient des générations à venir.

Clairette Harling, née en 1953, est de la génération des baby-boomers. Elle croit, malheureusement, que les générations futures ne vont pas aller en s'améliorant. « Contrairement aux jeunes d'aujourd'hui, je pense que nous avons d'autres choses à faire, comme aller dehors par exemple, au lieu de passer tout notre temps sur un ordinateur. »

C'est intéressant de voir l'évolution des stéréotypes perçus par chaque génération. Il y a des différences entre les points de vue de différentes générations, mais ils sont évidemment liés à des préférences personnelles. Tout cela montre que même si notre âge est vraiment différent, nous sommes aussi tous semblables. Les seules choses qui diffèrent vraiment sont les expériences que l'on a vécues.

ALLIER MUSIQUE ET VOYAGE

L'harmonie, une expérience inoubliable

Au secondaire, on a beaucoup de choix concernant les cours optionnels. Avec des options telles que l'espagnol, la production mécanique ou bien la couture, il est difficile de se décider. Cependant, il y a un cours auquel on ne pense pas toujours : le cours de musique.



photo : Leia Patterson

De gauche à droite : Leia Patterson, Maria Charach et Abbey Smirl, fières élèves du cours d'harmonie.

Leia PATTERSON
Collège Jeanne-Sauvé

Le programme de musique proposé au Collège Jeanne-Sauvé est très varié. On peut se joindre au cours d'harmonie, de jazz et de jazz vocal ou bien faire partie de l'ensemble à vents, de la chorale, ou de la production musicale. Ce ne sont pas les choix qui manquent!

Cependant, le programme de musique est beaucoup plus que ce que l'on imagine. Pour beaucoup de personnes, cela représente la chance de se faire des amis et d'améliorer son sens de soi, comme le pense Katie Donnelly, directrice du programme d'harmonie. « Les participants sont très conscients du fait qu'il faut travailler ensemble pour avoir un produit musical. Il y a un beau travail de groupe. »

Aussi, on peut dire qu'il existe certainement un grand sens de la communauté chez les élèves en musique. Avec les cours comme la chorale et l'ensemble à vents, où il y a des élèves de la 9e jusqu'à la 12e année, il est plus facile de s'investir et de tisser des liens plus forts. C'est le cas d'Abbey Smirl, élève en 11e année, qui participe au cours de musique. « J'ai beaucoup d'amis en harmonie. J'aime être dans une salle avec des personnes qui me ressemblent et qui partagent mes intérêts. »

Faire de l'harmonie est une riche idée, non seulement pour l'implication communautaire, mais aussi pour les voyages. Le programme en fait beaucoup : à Brandon, à Régina et à Cuba. Évidemment, celui à Cuba, en particulier, est un des préférés des élèves. L'occasion de voyager dans un pays exotique tout en apprenant une nouvelle culture est une expérience unique. Une élève qui a participé au voyage à Cuba en 2017, Maria Charach, s'en souviendra toute sa vie. « C'était une expérience inoubliable! »

Pour les personnes impliquées, l'harmonie a autant d'importance que les sciences ou les mathématiques, comme l'explique Katie Donnelly. « Il y a des faits scientifiques qui démontrent que la musique aide avec les autres cours. Dans la musique on doit compter, on doit subdiviser et ça, ce sont des notions de mathématiques que l'on peut utiliser. »

L'harmonie, c'est très amusant, mais c'est aussi beaucoup de travail. Afin de bien réussir, il faut beaucoup pratiquer de son instrument. Cela prend sans doute des heures pour améliorer ses habiletés, un dévouement absolu et, parfois, on peut avoir la sensation de ne pas progresser.

Pourtant, ceci ne doit pas être décourageant. Car, au bout du compte, on y gagne tellement. Inscrivez-vous au programme et faites la découverte de nouveaux amis et d'une nouvelle passion. Abbey Smirl le résume parfaitement. « L'harmonie donne un sens de la famille et une place où être quand tu ne sais pas où aller. » Venez en grand nombre! On vous attend!

GÉNÉRATION Z offre une expérience authentique du métier de journaliste en presse écrite et en vidéo à des élèves de la Division scolaire Louis-Riel (DSLR), pour qui le français est une deuxième langue. Depuis 2010, plus d'une soixantaine d'élèves ont participé au projet et bénéficié d'ateliers en journalisme. Afin de les encourager, prenez le temps de lire leurs articles, visionner leurs vidéos et leur écrire un commentaire : promotions@la-liberte.mb.ca.

CULTUREL

En coulisses de Werther

La vie en trois actes de Robert MacLaren

Ténor à l'expérience internationale, Robert MacLaren enseigne le chant à l'Université du Manitoba. À l'aube de la retraite, il pose le regard sur son parcours et l'opéra qui l'a façonné, Werther (1).

Léo GAUTRET
presse1@la-liberte.mb.ca

Dans sa salle de répétition, à la Faculté de Musique du Manitoba, Robert MacLaren ressort de vieux souvenirs. Une photo de lui, à genoux sur scène, interprétant « Pourquoi me réveiller, ô souffle du Printemps? » de l'opéra Werther. Un instant parmi d'autres, d'une vie de chanteur d'opéra qui mit du temps à se dessiner.

Il se souvient : « J'avais 18 ans, à la *High School of Montreal*. Chaque vendredi, mon professeur de Littérature anglaise organisait une soirée avec des poètes, musiciens, artistes et historiens. Un soir, il a joué un extrait de la scène de mort de Boris Godounov de Pouchkine. J'étais tellement touché par son interprétation. Je n'ai pas pu retenir mes larmes. » Son histoire d'amour naît ce soir-là.

Il décide ensuite de poursuivre ses études en littérature anglaise, à l'Université Concordia. « C'était mon amour, la littérature et la poésie. La musique venait à côté. » Réticent à l'idée de s'engager dans un univers qu'il ne connaît pas, et poussé par ses parents qui veulent lui assurer un métier solide, il devient professeur au secondaire. « J'enseignais la géographie, les sciences à Murdochville en Gaspésie. J'ai initié les premiers cours d'immersion de cette école. »

Parti pour en faire le métier de sa vie, Robert va finalement voir, avec stupeur, tomber le rideau du premier acte. « J'ai perdu un collègue et ami qui me répétait que j'avais le talent pour devenir chanteur d'opéra. Sa mort m'a vraiment remué. Puis mon appartement a pris feu. J'ai tout perdu dans l'incendie. J'ai pensé à un signe du ciel. » Faire table rase, repartir de zéro. Après quatre ans d'enseignement, et à 30 ans passés, Robert MacLaren exhume le rêve qu'il avait été contraint d'enterrer. Devenir chanteur d'opéra.

Il retourne à Montréal et intègre l'Ensemble Tudor. « J'avais peur d'aller dans cette voie, parce que c'est un métier très dur. Je n'avais pas confiance en moi-même. » Il s'inscrit aux cours d'opéra de McGill, puis à Banff et Victoria sous la direction, notamment, de Léopold Simoneau, célèbre ténor québécois.

Chanteur au timbre lyrique, Robert MacLaren se produit dans les églises où il interprète le répertoire de Bach. « J'ai dû apprendre l'allemand. Un effort de neuf mois. J'avais un répétiteur qui croyait vraiment en moi, en mon potentiel, et qui me tyrannisait pour que j'interprète chaque phrase. C'est le point culminant de ma vie de chanteur. À chaque concert, je me sentais habité par le texte de Bach. »



photo : Léo Gautret

Robert MacLaren animera un avant-spectacle à chaque représentation de la pièce Werther les 29 avril, 2 et 5 mai, à l'Opéra du Manitoba.

À 38 ans, poussé par son chef d'orchestre, il décide de prendre un nouvel envol pour le pays de Goethe, Beethoven et Wagner, l'Allemagne. Pendant six ans, il monte sur la scène de l'opéra de Saarbrücken, à la frontière franco-allemande. « J'y avais jusqu'à cinq interprétations par semaine. J'y interprétais de nombreux répertoires d'opéra. »

Fasciné par la profondeur d'âme qu'exprime la prose littéraire, il s'éprend d'amour pour l'opéra Werther. « Aucune pièce ne m'a autant marqué que celle de Werther. C'est l'association de deux cultures. Celle de l'Allemagne et de la France. La langue française est plus lyrique, plus romantique que l'allemande. Le mariage parfait des deux s'exprime dans cet opéra. » Il s'arrête alors, prend une respiration, et déclame un des passages de la pièce, comme une évidence.

Tiré des *Souffrances du jeune Werther* de Goethe, la pièce prend pour lui, une toute autre dimension que l'opéra classique. « L'opéra classique, c'est un jeune homme qui n'a pas l'expérience de la vie, de la vraie vie. Cette expérience, on la retrouve dans les poèmes et dans la littérature. Dans Werther, la dimension dramatique monte lentement, à chaque acte. »

Soudain, le rideau s'abaisse de nouveau. Robert MacLaren arrive, comme il le dit, à l'hiver de sa vie. « Je me rendais compte que les sopranos avaient l'âge d'être mes enfants, c'était le signe pour moi qu'il fallait arrêter. » À 55 ans, il retourne au Canada, à Winnipeg où, depuis 2004, il transmet son expérience de l'opéra aux élèves de l'Université du Manitoba. Retraité de l'enseignement depuis la rentrée 2016, il continue d'habiter les couloirs de l'université, près de sa salle de répétition, où son piano demeure. « Je viens tous les jours pour travailler sur une nouvelle pièce. » Un chant du cygne, une dernière révérence, avant de se retirer dans l'ombre du rideau.

(1) Une passion qu'il pourra partager avec le public winnipégois les 29 avril, 2 et 5 mai prochains à l'Opéra du Manitoba, où il animera une discussion d'avant spectacle.





LA DANSEUSE ET CHORÉGRAPHE JANELLE HACAULT REVIENT SUR SCÈNE

« Mon corps, ce n'est pas moi, Janelle. »

Lorsqu'elle a perdu sa mère en 2012, Janelle Hacault a remis toute sa vie en question : de ses rêves à ses relations, en passant par son mariage, avec une réflexion plus large sur l'amour. La danseuse et chorégraphe a cherché comment elle pourrait communiquer ce trouble intérieur par la danse (1).


Manella VILA NOVA
presse4@la-liberte.mb.ca

En février 2016, Janelle Hacault, en visite à Montréal, décide d'aller voir le spectacle de danse de l'une de ses amies. À la fin du spectacle, elle l'invite à la fête organisée en l'honneur des danseurs. « Je parlais de danse avec les autres invités, qui étaient tous de Montréal. L'un d'entre eux était Jason Martin. Nous avons réalisé que nous en étions au même point dans notre carrière. Il était danseur, et voulait entrer dans le monde des chorégraphes, ce que je venais de faire moi-même. »

De cette rencontre va naître une collaboration entre la Manitobaine et le Québécois. « Ça faisait cinq ans que j'envisageais de déménager à Montréal. Ma rencontre avec Jason était un argument de plus pour me donner le courage de faire quelque chose de plus grand. Quand nous avons commencé à travailler ensemble, c'était très difficile. Chacun avait sa voix et son approche. Nos techniques de danse étaient aussi très différentes. »

« À Winnipeg, les danseurs sont des techniciens, la danse est plus conservatrice. Au Québec, ce sont des artistes. Ils ont beaucoup d'idées et veulent pousser les frontières de la danse. Créer quelque chose qui s'accorderait avec nos formations si différentes, c'était fou. C'est vraiment une relation, comme un mariage. »

À la suite de son installation à Montréal avec son mari en octobre 2016, Janelle Hacault et Jason Martin ont approfondi leur travail. « Nous avons reçu une résidence artistique de l'organisation Danse à la Carte au mois de décembre. Nous avons pu bénéficier de 50 heures de studio gratuites pour créer notre pièce, ainsi que des classes, une consultation d'artistes plus avancés, et une bourse pour nous aider avec les costumes et la recherche. »

Après plus de 80 heures passées en studio et des heures de travail personnel supplémentaires, Janelle Hacault et Jason Martin sont arrivés à une œuvre que la danseuse et chorégraphe qualifie de « très intense et très intime. Nous parlons de choses très personnelles, et nous devons être très ouverts et transparents. Un jour, pendant le processus de création, Jason m'a dit : *Let go! Explore ta sensualité, sois plus féminine. Il faut explorer tous les côtés de toi-même sur scène.* C'était quelques jours stressants et gênants pour moi. Mais il m'a aidée à me libérer de mes inhibitions. J'ai relâché mon ego et j'ai réalisé que mon corps était mon instrument. Mon corps ce n'était pas moi, Janelle. Avec ce projet, je sens que j'ai évolué en tant que danseuse, chorégraphe et en tant que personne. »


photos : Gracieuseté Janelle Hacault
La danseuse chorégraphe Janelle Hacault s'est inspirée de son expérience pour créer sa pièce, *Falling*, avec Jason Martin.

Devenue danseuse professionnelle sur le tard, Janelle Hacault est aujourd'hui une inspiration pour les jeunes de sa ville d'adolescence, Flin Flon, où elle chorégraphie des comédies musicales pour le Flin Flon Community Choir. « Ça me fait très plaisir de contribuer à ma communauté. Quand j'étais jeune, je pensais que je n'avais pas d'opportunités, parce que je n'étais pas dans une grande ville. Ensuite, je pensais que j'étais trop vieille, et que je ne pouvais faire que du commerce ou des sciences. Mais je l'ai fait, j'ai fait quelque chose dans le théâtre et dans la danse en tant que professionnelle. »

(1) *Falling*, en collaboration avec l'artiste montréalais Jason Martin, au Rachel Browne Theatre du 27 au 29 avril. 204-452-0229.

Voir aussi l'article paru dans *La Liberté* du 7 au 13 septembre 2016.

RAINBOW HARMONY PROJECT EN CONCERT

La chorale qui affirme l'évolution des mentalités

La chorale Rainbow Harmony Project revendique une plus grande acceptation de la communauté LGBTQ. Depuis sa foundation en 1999, la chorale a évolué avec les mentalités. Des voix hétérosexuelles en font désormais partie. Portrait d'une communauté musicale qui préconise l'ouverture et l'inclusion.

Daniel BAHUAUD
redaction@la-liberte.mb.ca


photo : Daniel Bahuaud

Le directeur artistique adjoint, Justin Odwak (debout devant le piano) et la chorale Rainbow Harmony Project.

Le 29 avril, le Rainbow Harmony Project présentera son concert printanier, *Prairie Lullaby* (1). Pour Paul Sherwood, membre de la chorale depuis ses tout débuts, le fait qu'il y ait des choristes *straight* est signe que « les temps ont changé ».

« Quand le Rainbow Harmony Project a été créé, au tournant du siècle, j'étais très content. Soulagé, même. J'étais sorti du placard en 1993 et j'éprouvais un besoin de pouvoir me réunir avec des gens de la communauté gay et lesbienne. Ça, et puis chanter. À l'époque, les Blés au vent avaient cessé leurs activités. Le chant choral me manquait.

« Mais avant tout, c'était une question de solidarité. Le Rainbow Harmony Project, c'était un espace sécuritaire pour se rencontrer, un endroit où on pouvait prendre sa place et afficher son homosexualité. Et pour apprendre à connaître les lesbiennes. À l'époque, ce n'était pas évident. Je me souviens des premiers concerts. Certains choristes avaient peur de se présenter devant un public. Seraient-ils jugés?

« Depuis, les lois ont changé. L'acceptation sociale est beaucoup plus forte. Ce n'est plus la même chose que de joindre une chorale gay. Les jeunes choristes qui se joignent à nous sont déjà sortis du placard. Ils sont plus confortables, à l'aise avec eux-mêmes. C'est vrai qu'à certains endroits à la campagne, le niveau d'acceptation n'est pas celui qu'on souhaiterait. Mais le progrès a été énorme. On n'a plus peur de faire un spectacle dans un centre d'achat. On a des alliés. Dans la société et dans la chorale aussi. Une dizaine de choristes sont hétéros. »

Laura Donatelli est choriste depuis 2012. « Je suis *straight* et j'aime chanter avec ce chœur. J'ai des membres de ma famille qui font partie de la communauté LGBTQ. Y compris mon ex, qui est transgenre. Son *coming out* a été très difficile.

« C'était il y a plus de 20 ans, à une époque où on ne parlait même pas des transgenres. L'expérience m'a sensibilisée. Je suis arrivée à reconnaître l'importance d'accepter les autres tels qu'ils sont. »

Justin Odwak, le directeur artistique adjoint du Rainbow Harmony Project, est au même diapason : « Je suis *straight*, moi aussi. Mais quand la chorale m'a demandé de diriger le groupe, j'étais ému. C'est un honneur pour moi que d'appuyer les droits LGBTQ.

« Au début, je me demandais si je n'étais pas en quelque sorte un intrus. Mais les choristes m'ont accepté. Et le répertoire musical que j'ai pu leur proposer. On chante de tout. Du classique, du populaire, des chansons yiddish et, bien sûr, des chansons qui affichent une fierté LGBTQ. Ça fait énormément de bien d'unir sa voix aux leurs. Leur communauté est devenue la mienne. »

(1) Le concert *Prairie Lullaby* du Rainbow Harmony Project aura lieu le 29 avril à 20 h à la Knox United Church, située au 400, rue Edmonton à Winnipeg.

Sudoku

PROBLÈME N° 550

4			9		1	7	2	
		6						5
		5		8				
		9	6					
					4		7	
						6	4	
	7					8		
				3	8			4
9				2			1	

RÉPONSE DU N° 549

3	7	5	2	8	6	1	9	4
2	1	4	3	5	9	7	8	6
9	6	8	1	7	4	3	5	2
7	8	3	4	6	1	5	2	9
4	5	2	7	9	8	6	1	3
6	9	1	5	2	3	8	4	7
8	3	6	9	1	2	4	7	5
1	2	7	6	4	5	9	3	8
5	4	9	8	3	7	2	6	1

RÈGLES DU JEU :

Vous devez remplir toutes les cases vides en plaçant les chiffres de 1 à 9 qu'une seule fois par ligne, une seule fois par colonne et une seule fois par boîte de 9 cases.

Chaque boîte de 9 cases est marquée d'un trait plus foncé. Vous avez déjà quelques chiffres par boîte pour vous aider. Ne pas oublier : **vous ne devez jamais répéter plus d'une fois les chiffres de 1 à 9 dans la même ligne, la même colonne et la même boîte de 9 cases.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 919

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1										■		
2									■			
3							■					
4					■							
5			■									
6										■		■
7							■					
8		■							■			
9				■		■		■				
10			■									
11					■							
12											■	

HORIZONTALEMENT

1- Heurter avec violence. – Rad.
2- De l'Aquitaine. – Rayon.
3- Détruire. – Travaille dur.
4- Poète grec. – Emplois secondaires.
5- Avalé. – Alcaloïde.
6- Surnom de l'apôtre Judas.
7- Feuilleton télévisé. – Vas çà et là, à l'aventure.
8- Rendues moins massives. – Posséda.
9- Jamais. – Agit avec ruse.
10- Personnel. – Corps gras.
11- Grand lac. – Fiancée.
12- Sels de l'acide sélénique.

VERTICALEMENT

1- Embrouillés, compliqués.
2- Qui contient de l'eau. – Arbre.
3- Mesure de capacité. – Interjection. – Personnel.
4- Bois de pins. – Homme politique français, né en 1847.
5- Excepté. – L'arche de Noé s'y arrêta.
6- Pipe orientale. – Il se mange avec du beurre et du sel.
7- Négation. – Adèle Bertrand-Ouimet. – Mit dans l'erreur.
8- Pénétrâtes. – Éructation.
9- Effleurer. – Fais des vers.
10- Montagne de Suisse. – Groupés.
11- Personnes qui réparent un filet.
12- Terme de musique. – Arrêt de la circulation d'un liquide organique (pl.).

RÉPONSES DU N° 918

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	E	S	A	N	G	E	T	T	E	■	C
2	A	N	O	D	O	N	T	I	E	■	A	R
3	L	I	N	I	M	E	N	T	■	A	S	E
4	V	E	D	A	■	T	A	R	I	S	S	E
5	E	M	A	N	E	E	■	E	N	S	O	R
6	I	E	■	T	R	■	A	S	T	E	R	■
7	L	■	P	U	N	I	R	■	E	N	T	E
8	L	A	R	M	E	■	R	I	R	A	I	T
9	A	G	I	■	S	P	I	■	E	S	S	E
10	N	E	A	N	T	I	S	A	S	■	S	T
11	T	E	N	U	■	L	A	I	S	S	E	E
12	E	S	T	■	C	A	S	S	E	U	S	E

COLLES ET BRICOLES AVEC EDDY

Chronique de langue du Service de perfectionnement linguistique de l'Université de Saint-Boniface par Danielle Séguin-Tétreault

Toutes les deux semaines, suivez les aventures d'Eddy Moidon, et amusez-vous en même temps à mettre vos connaissances du français oral et écrit à l'épreuve.





DANIELLE Séguin-Tétreault

Salut, c'est moi, Eddy Moidon. Cette année, Construction Desmarteaux célèbre ses 20 ans et le patron m'a chargé de penser à une idée pour souligner cet anniversaire. Je me suis d'abord tourné vers Cybèle. « Il faut absolument faire un cocktail dînatoire, avec des bouchées présentées dans des mini-verrines et des cuillères, c'est très tendance actuellement... » Moi, quand on commence à me parler de tendance, j'ai tendance à m'en aller. Je suis allé voir ma mère. « Oh! Un thé, ça c'est chic! Avec des sandwichs au concombre pas de croûtes, des petits fours glacés et de beaux papiers en dentelle qu'on met au fond des assiettes, comment ça s'appelle, donc? » Je me suis sauvé avant qu'elle aille chercher le dictionnaire. J'ai décidé de demander l'avis de mon ami Jérôme. « De la bière et des nachos, tu peux pas te tromper avec ça, mon homme! Tu peux ajouter un gros téléviseur au cas où il y aurait des silences dans la conversation. Il va sûrement y avoir un match quelconque. » Il a ajouté :

Je vais te donner la carte d'affaires de mon pourvoyeur préféré.

Je dois vous avouer que je penche davantage vers la suggestion de Jérôme. Mais celle-ci est-elle bien formulée? Voyez la réponse à la page 22.

Voilà, c'est tout, bonne semaine. Et si on vous charge d'organiser une fête, ne vous mettez pas les pieds dans les plats, on risque de vous traiter de cornichon.

Eddy Moidon

T'es parent avec qui, toi?



Coucou!

Je m'appelle **Fernand Noël Gérardy** et je suis né le 11 janvier 2017 à l'hôpital de Sainte-Anne. Mes parents sont Stéphanie et Joey Gérardy. Je suis le premier bébé dans la famille, alors ma naissance fut très heureuse. Mes parents, mes grands-parents, mes tantes et mes oncles m'aiment à la folie! Je suis très bien entouré et je n'ai aucun manque d'amour!

SPORT

OKSANA CHAPUT, L'ESPOIR MANITOBAIN DE LA NATATION CANADIENNE

« Je veux aller aux Jeux Olympiques. »

Grand espoir de la natation manitobaine, Oksana Chaput regarde loin devant. À 13 ans, la Winnipégoise est, chez les filles de son âge, la nageuse la plus rapide du pays. Avec une maturité déconcertante, elle affiche ses ambitions.

Léo GAUTRET
presse1@la-liberte.mb.ca

Un bras après l'autre, elle remonte sa ligne d'eau. Au bord du bassin d'entraînement de la piscine Pan Am, le regard rivé sur sa fille, Nadia Chaput prévient en souriant : « Elle n'aime pas beaucoup parler d'elle. » Face au mur, la jeune nageuse reprend son souffle, sort de son élément, et s'avance.

Lancée comme une torpille dans le grand bain de la compétition, Oksana Chaput a déjà tout d'une championne. Elle ne compte plus les médailles rangées dans son tiroir. Des podiums et des premières places qu'elle obtient depuis ses premiers plongeons en compétitions, à huit ans. « Je les mets derrière moi, je me concentre toujours sur la prochaine compétition. »

En 8e année au Collège Louis-Riel, la jeune Winnipégoise est depuis longtemps immergée dans ce sport. « J'ai commencé à nager à 2, 3 ans, avant d'intégrer le Manta Swim Club à 6 ans. » À cet âge, Oksana valide ses dix niveaux de natation, le maximum possible. La compétition apparaît alors comme une évidence. « Je vais m'entraîner une à deux fois par jour, sauf le dimanche. Au total je nage 21 heures par semaine. »

Un rythme de haut niveau qu'elle s'impose depuis trois ans, explique sa maman Nadia Chaput. « Les matins, c'est lever à 5 h 30, pour un entraînement entre 6 h et 7 h 30, avant sa journée de cours ». Loin de se plaindre de cet horaire chargé, Oksana s'épanouit dans la nage de vitesse. « Je suis toujours contente d'aller nager, c'est vraiment une passion. C'est quelque chose que je peux faire sans que personne ne me juge. Je me suis aussi fait beaucoup d'amis dans mon club. »



photo : Léo Gautret

Oksana Chaput et Nadia, sa maman, qui l'accompagne lors d'un de ses entraînements.

Des amis l'accompagnent aux nombreuses compétitions qui jalonnent son année scolaire. Trois pour ce mois d'avril : le Canadian Swimming Trials 2017 à Victoria, la Speedo Western Championship à Calgary, et le Golden Plains Invitational, qualificatif pour les Jeux Canadiens, cette fin de semaine, du vendredi 28 au dimanche 30 avril à la piscine Pan Am de Winnipeg.

Des rendez-vous qu'elle ne voudrait rater sous aucun prétexte. « Je vais nager contre des filles plus vieilles que moi. Certaines ont participé aux Jeux de Rio. Je suis très excitée de pouvoir le faire. Je vais pouvoir continuer à progresser. » Au départ de courses destinées aux athlètes de 15 ans, Oksana domine sa catégorie des 13-14. Sa maman ajoute fièrement : « C'est la première des filles de 13 ans au Canada pour le 50, 100 mètres nage libre et le 100 mètres papillon. C'est rare qu'elle ne finisse pas première ».

En mars dernier, lors du Prairie Winter International, elle réalisait son meilleur temps dans la catégorie reine, le 100 mètres nage libre. 59,74, à un peu plus de quatre secondes du meilleur temps du Canada pour les 13-14 ans. Un temps réalisé il y a deux ans par l'actuelle championne Olympique de la distance, Penny Oleksiak, qui à l'époque, avait un an de plus qu'Oksana.

Première canadienne à remporter quatre médailles en une édition lors des Jeux d'été, Penny Oleksiak est aussi devenue à 16 ans, la première championne olympique née dans les années 2000. Une source d'inspiration pour la nageuse de 13 ans, qui rêve de nager dans son sillon. « Je veux m'inspirer de ce qu'elle a fait, et aller aux Jeux Olympiques de 2020. Je rêve de pouvoir monter sur un podium olympique. J'aurai le même âge qu'elle, c'est possible. »

Son entraîneuse, Szilvie Carriere, une ancienne nageuse olympique et coach de champions olympiques, y croit plus que personne. « Elle a vraiment le potentiel pour devenir championne olympique. Elle est bonne dans toutes les nages. »

D'immenses espoirs qu'il faut encore mesurer à cet âge. Oksana Chaput sait qu'il lui reste encore de nombreuses longueurs à parcourir, avant d'y parvenir. En attendant, elle se fixe un objectif : les Jeux du Canada qui se dérouleront dans son bassin, cet été. « Je veux juste faire de mon mieux et faire de bons temps. » La prochaine étape pour une jeune fille qui possède déjà une maturité de championne.

Un vrai dévouement des parents

Le parcours d'Oksana Chaput ne serait pas le même sans le soutien et l'accompagnement sans bornes de ses parents, Nadia et Tom Chaput. Tous deux enseignants, ils consacrent une grande partie de leur temps libre et de leurs économies à leurs deux filles, Oksana et Tamara, sœur jumelle de la première, jeune championne de natation synchronisée. « Entre les voyages pour les compétitions que nous devons payer, les frais d'inscription au club, aux compétitions et l'achat des équipements, on investit par an entre 15 000 et 20 000 $ pour nos deux filles. » Pour les aider à poursuivre leurs rêves, les parents Chaput ne comptent pas leurs heures. Ils participent presque chaque nuit à la mission de bénévolat Red Nose. Un engagement qui leur fait économiser autour de 1 000 $ de frais sur l'année. « Nous avons fait ce que nous voulions faire dans notre vie, maintenant c'est à nous de tout faire pour que nos enfants fassent ce qu'ils veulent. »



DANS NOS ÉCOLES

Dans nos écoles est une vitrine exceptionnelle pour faire connaître les activités de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) : les réussites des élèves de la maternelle au secondaire et sa programmation d'excellence.

Ce rendez-vous hebdomadaire revient sur ce qui s'est passé dans les 23 écoles de la DSFM et annonce les évènements à venir.

Restez informés en suivant Dans nos écoles chaque semaine dans le journal ***La Liberté*** et sur le site DSFM.mb.ca


DSFM.CSFM


DSFM_Officiel


DSFM_Alert

RESSOURCES WEB

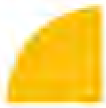
La DSFM propose ci-dessous une liste de ressources Web non exhaustive. Ces ressources ont été répertoriées à titre de service pour les familles des élèves de nos écoles de langue française et les lecteurs de ces pages.

PETITE ENFANCE
Promouvoir les Centres de la petite enfance et de la famille
www.desledebut.ca

ÉDUCATION
Plan stratégique sur l'éducation en langue française
www.pself.ca

MUSIQUE
La coalition pour l'éducation en musique
www.musicmakesus.ca/fr/

Faites de la musique
www.faitesdelamusique.ca/bienfaits/



Lumière sur l'École communautaire Saint-Georges

À Saint-Georges, l'environnement est au cœur des préoccupations

Citoyenneté – Communautaire – Environnement



Le 21 avril, tous les élèves de l'école ont arpenté les rues de Saint-Georges pour nettoyer le village.

Lorsque l'école francophone de Saint-Georges a fermé en 1979, les élèves ont été envoyés dans le programme d'immersion de l'École Powerview School. Après des années de lutte acharnée, les parents, grands-parents, et tous les membres de la communauté francophone de Saint-Georges ont vu l'École communautaire Saint-Georges réouvrir au sein de la DSFM en 1994.

Aujourd'hui, l'établissement compte 55 élèves. Pour la directrice Trisha Dubé, « les enfants aiment le fait d'avoir une très petite école. Ils ressentent une appartenance à une communauté. Dès le plus jeune âge, nous leur apprenons que leur contribution est valorisée. Elle a un impact sur leur apprentissage, sur les autres élèves, sur la communauté et sur l'environnement dans lequel ils vivent. »

> ***« J'ai décidé de rester à Saint-Georges, parce qu'en immersion, je n'aurais pas été capable d'arriver à parler français comme je le parle aujourd'hui. »***
>
> Austin Spires, 12e année.

« Nous devenons une école de plus en plus consciente de l'environnement. Nous voulons enseigner aux jeunes que toute action peut avoir un effet néfaste sur la planète. Il est temps que les élèves en prennent conscience et aident à améliorer leur environnement », ajoute la directrice.

L'école, qui propose déjà d'un programme de recyclage, a célébré la journée de la Terre le 21 avril en organisant un grand nettoyage du village. « Tous les élèves de la maternelle à la 12e année vont dans la cour de l'école et dans les rues de Saint-Georges pour ramasser les déchets. Nous voulons leur montrer que prendre soin de l'environnement ne se fait pas que dans la classe. Ça se fait aussi dehors. »

Austin Spires, en 12e année, a bien retenu ces enseignements. « L'environnement nous apprend beaucoup. Dans la culture des Premières Nations, on parle d'un échange avec la nature. C'est une bonne manière de préserver l'environnement, parce qu'on ne peut pas vivre sans. »

La directrice et le comité scolaire prévoient également construire une salle de classe extérieure. « Nous voulons faire une terrasse circulaire avec des bancs, des arbustes et de la végétation. Ainsi, nous pourrons exploiter les ressources naturelles dans un lieu différent et travailler sur différents types d'apprentissages. Dans les cinq prochaines années, nous aimerions être une école verte. Un jardin communautaire serait idéal. »

Les élèves se rendent aussi régulièrement à la serre du village pour planter des fleurs en compagnie des ainés. « Nous essayons de stimuler des projets intergénérationnels pour que les jeunes voient que, même si leurs parents parlent anglais à la maison, leurs grands-parents vivent la langue française. »

Le grand projet de fin d'année à l'École communautaire Saint-Georges est une fête de collation des grades pour Austin Spires, le seul finissant de 2017. « C'est important de célébrer ces jeunes. Il faut reconnaître les élèves qui ont fait toute leur scolarité à Saint-Georges. »

Le finissant est fier de cet honneur. « J'aime bien être le seul finissant, parce qu'il y a beaucoup d'intérêt autour de ce qui m'arrive à l'école. J'ai décidé de rester à Saint-Georges, parce qu'en immersion, je n'aurais pas été capable d'arriver à parler français comme je le parle aujourd'hui. Et avoir une petite école avec des petites classes, ça permet aux enseignants de mieux nous connaître. »

Célébrons nos succès!



Félicitations à Djeneba Dicko, du Collège Louis-Riel, qui a été nommée meilleure bénévole de l'année par l'Accueil francophone. L'élève de 10e année a cumulé plus de 180 heures de bénévolat, dont 160 à l'Accueil francophone. À 16 ans, Djeneba est déjà entièrement dédiée au bénévolat, qui est son passe-temps préféré.

Santé et bien-être



La DSFM s'assure que les élèves sont en bonne forme et qu'ils acquièrent de saines habitudes de vie. Le programme d'éducation à la santé, en plus de leur offrir un contenu éducatif actuel et varié, permet aux élèves d'améliorer les connaissances pratiques et théoriques de nombreux sports en suivant de la formation complémentaire et en participant à des activités parascolaires divisionnaires ou de la Manitoba High Schools Athletic Association.

Le programme de sécurité aquatique : une première à la DSFM

Sécurité – programmation – bien-être



Pendant trois jours, les élèves de l'École Jours de Plaine ont appris les bons reflexes pour rester en sécurité été comme hiver.

À l'occasion du programme de sécurité aquatique, les élèves de l'École Jours de Plaine ont profité du savoir de Grégory Pascal, le propriétaire de l'école de natation Activ'eau. Pendant trois jours, les enfants de la 3e à la 8e année ont été initiés à la sécurité aquatique et au secourisme. Ils ont mis ensuite ce savoir en application à la piscine de Dauphin.

L'enseignant d'éducation physique David Liwiski travaille sur ce projet depuis plusieurs mois. « Au Manitoba, nous sommes entourés de lacs. Après les incidents de l'été dernier, j'ai eu l'idée de donner aux élèves l'opportunité de pouvoir aller à l'eau en toute sécurité, quel que soit leur niveau. J'ai rencontré Grégory Pascal lorsqu'il est venu donner un cours de secourisme à l'école. J'ai pensé qu'on pourrait profiter de son expérience. Ça a pris beaucoup de planification, mais nous avons fini par organiser la formation du 10 au 12 avril. »

> « C'est important de connaître le secourisme, parce que si quelqu'un se fait mal, on sera capable de l'aider. »
>
> Charlee Fox, 5e année.

Pendant trois jours, les élèves ont suivi des cours de sécurité aquatique le matin avec l'instructeur professionnel. « Nous avons fait trois niveaux en fonction des critères de la Croix Rouge : débutant, intermédiaire et avancé, explique David Liwiski. Avec les débutants, j'ai fait une sensibilisation sur les dangers liés à l'eau, en été comme en hiver. Pour les autres groupes, j'ai donné des conseils plus spécifiques. *Comment lancer un objet à quelqu'un en situation dangereuse? Comment tester l'épaisseur de la glace avant de s'engager dessus?* Je me suis appuyé sur les expériences des enfants, et nous avons eu de très beaux moments tous ensemble. »

Chaque après-midi, les enfants ont pu mettre en pratique ce qu'ils avaient appris le matin. « À la piscine de Dauphin, nous avions deux instructeurs qui parlaient français, Nathan Bray et Brandy Delaurier, pour nous aider. Nathan est un ancien élève de Jours de Plaine. J'ai pris le groupe des débutants. Les enfants ont appris comment rester à la surface quand ils sont dans l'eau et qu'ils commencent à être fatigués, ou encore comment réagir quand on perd pied à la plage. Ils ont fait des exercices avec des gilets de sauvetage et des activités qu'ils n'ont pas l'habitude de faire en temps normal, pour tout type de situation. »

Amy Gudmundson, en 7e année, a profité de cette expérience pour clarifier ces projets. « J'envisageais de prendre des cours de sauvetage. Avec cette formation, j'ai appris beaucoup au sujet du secourisme. On a fait des choses très intéressantes à propos du massage cardiaque. Je pense que ça pourra me servir. Ça m'a aidé à réaliser tout ce que je savais déjà, et ça a solidifié mon envie d'approfondir mes connaissances. »

Charlee Fox, en 5e année, a également beaucoup apprécié ce programme. « J'aime nager et jouer dans l'eau. Avec monsieur Grégory, j'ai appris les différentes choses qui pouvaient arriver à la piscine. C'est important de connaître le secourisme, parce que si quelqu'un se fait mal, on sera capable de l'aider. »

David Liwiski considère ce programme, qui a été appuyé par la direction de l'école, la DSFM et la Lifesaving Society – Manitoba, comme « un grand succès pour notre communauté scolaire. Les enfants étaient contents d'être dans l'eau. À la fin, tout le monde avait un grand sourire. Pour moi, c'est le plus beau cadeau. »

À noter

LES ACTIVITÉS SCOLAIRES





Camp MTS,
24 au 26 avril,
Assiniboia.

Championnats divisionnaires de Badminton,
7e et 8e année,
28 avril.

Festival théâtre jeunesse,
1er au 5 mai.

Camp Fendez le bois,
7e et 8e année,
8 au 10 mai,
Circle Square Ranch.

LA COMMISSION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE

Réunion de la Commission scolaire franco-manitobaine,
le mercredi 26 avril à 19 h,
au bureau divisionnaire, Lorette.

Réunion de la Commission scolaire franco-manitobaine,
le mercredi 31 mai à 19 h,
au bureau divisionnaire, Lorette.

LES CONGÉS

Journée perfectionnement professionel divisionnaire,
12 mai,
écoles Gabrielle-Roy, Lagimodière, Noël-Ritchot, Notre-Dame, Pointe-des-Chênes, Réal-Bérard, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joachim, Sainte-Agathe, Christine-Lespérance, Lacerte, Léo-Rémillard, Louis-Riel, Précieux-Sang, Roméo-Dallaire et Taché.

Journée perfectionnement professionel divisionnaire,
19 mai,
écoles Aurèle-Lemoine, Gilbert-Rosset, Jours de Plaine, La Source, La Voie du Nord, Saintt-Georges et Saint-Lazare.

EMPLOIS ET AVIS

Université de Saint-Boniface
Une éducation supérieure depuis 1818

APPEL DE CANDIDATURES

Professeure régulière ou professeur régulier au programme **BACCALAURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES** (peut mener à la permanence)

Description du poste :
La personne choisie sera appelée, entre autres, à enseigner des cours en salle de classe et au laboratoire ainsi que de superviser des stages cliniques/communautaires au besoin.

Compétences requises :

- Doctorat en Sciences infirmières ou en voie de l'obtenir;
- Membre en règle de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Manitoba ou y être admissible;
- Expérience en enseignement et en recherche;
- Expériences cliniques variées;
- Capacité de travailler en équipe;
- Esprit d'initiative et d'autonomie;
- Excellentes habiletés de communication interpersonnelle;
- Excellente connaissance du français et de l'anglais à l'écrit et à l'oral;
- Aptitude à apprendre à utiliser des logiciels spécialisés.

Entrée en fonction : le 1er août 2017

Une liste d'admissibilité pourrait être établie pour pourvoir à des postes semblables.

Veuillez faire parvenir votre lettre de présentation et votre curriculum vitae au plus tard le 5 mai 2017 à :

Suzanne Nicolas, chef par intérim des programmes de santé
École technique et professionnelle
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7
Téléphone : 204-237-1818, poste 700 Télécopieur : 204-233-2918
etp@ustboniface.ca ustboniface.ca

L'USB souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et encourage la candidature de toute personne qualifiée, femme ou homme, y compris les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, toutes les personnes qualifiées sont invitées à postuler; la priorité est toutefois accordée aux personnes ayant la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente.

Postes à combler

DIVISION • SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE

Concierge de soutien
4 heures par jour
Contrat permanent

École Jours de Plaine
Léah Delaurier-Bray, directrice
Téléphone : 204-447-3364

Enseignant(e) – 6e année
Contrat permanent 65 %
Contrat temporaire 35 %

École Lacerte
Daniel Preteau, directeur
Téléphone : 204-256-4384

Enseignant(e) – 7e et 8e année
Contrat permanent 100 %

Enseignant(e) – Francisation et musique
Contrat permanent 50 %

Concierge de soutien
3 heures par jour – contrat permanent

École La Source
Darcy Simard, directeur
204-765-5050

Les postes seront ouvert jusqu'au 2 mai 2017

Pour de plus amples renseignements :
www.dsfm.mb.ca

Gouvernement du Canada / Government of Canada

DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR LA VENTE OU LA LOCATION DE TERRAINS VACANTS À WINNIPEG ET DANS LES MUNICIPALITÉS AVOISINANTES (MANITOBA)
NUMÉRO DE DOSSIER : 5400-W134-R.083790.002

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada invite les propriétaires fonciers intéressés à soumettre des propositions pour la vente ou la location de terrains vacants qui conviendraient aux bureaux ainsi qu'aux activités de fabrication industrielle légère et de recherche et développement d'une nouvelle installation du Conseil national de recherches du Canada.

Pour répondre à cette invitation et en voir la version intégrale, veuillez consulter le https://achatsetventes.gc.ca/biens-et-services/location-de-biens-immobiliers ou communiquer avec John Hammond, conseiller principal en immobilier, par courriel, à john.hammond@pwgsc-tpsgc.gc.ca, ou par téléphone, au 416-738-7477.

Canada

ASSISTANT(E) DE GALERIE PERMANENT À TEMPS PARTIEL

La Maison des artistes à Saint-Boniface recherche un(e) assistant(e) de galerie permanent à temps partiel pour des tâches administratives, à la communication et à la coordination des activités d'expositions en galerie. Le/la candidat(e) devra démontrer un intérêt en arts visuels; une maîtrise écrite, orale et de communication en français et en anglais; une familiarité avec la suite Office (et la suite Adobe Creative est un atout); une aise à travailler avec diverses plateforme de média sociaux; la capacité de faire la mise à jour de site web; un permis de conduire valide.

Salaire : 14,50 $ de l'heure / 22 heures par semaine.

Date d'embauche anticipée : Juin 2017

Prière de faire parvenir votre lettre de présentation, curriculum vitae et un exemple de rédaction à l'attention d'Alex Keim, directrice. Indiquer « Assistant(e) de galerie » dans le titre de votre courriel à l'adresse : **maison@mymts.net**

Consulter **maisondesartistes.mb.ca** pour une description de tâches détaillée.

Date limite : le 5 mai 2017

Seul(e)s les candidat(e)s retenu(e)s pour l'étape suivante seront contactés.

LA MAISON DES ARTISTES VISUELS FRANCOPHONES

COORDONNATEUR(TRICE) DU BICENTENAIRE DE SAINT-BONIFACE

Description

À l'aube du bicentenaire de l'arrivée de l'Église catholique à Saint-Boniface, l'Archidiocèse recherche une personne qualifiée pour aider à la coordination et à l'exécution d'évènements en 2018.

Responsabilités :

Relevant du bureau de l'Archevêque de Saint-Boniface en partenariat avec le comité organisateur du bicentenaire, les principales responsabilités pour ce poste sont :

- agir comme point de contact pour toute activité reliée aux Célébrations de 2018;
- répondre aux demandes et fournir de la documentation ou des renseignements techniques;
- assurer le secrétariat et participer aux rencontres du comité organisateur et du bureau de Monseigneur l'Archevêque reliées aux activités du bicentenaire;
- aider à la coordination et faire les suivis sur tous les aspects des activités planifiées, les soumissions et les occasions qui se présentent;
- faire la mise en œuvre du plan de marketing et communication;
- maintenir et promouvoir de bonnes relations avec nos partenaires pour assurer une bonne communication et harmonisation entre les parties prenantes;
- s'assurer du bon déroulement et de la qualité des évènements organisés par le bureau de l'Archevêque et provenant du comité organisateur;
- travailler de concert avec le responsable des finances pour définir les budgets de chaque activité et assurer le suivi;
  - négocier les prix lorsque nécessaire, selon certains barèmes préétablis;
  - rédiger les demandes de financements au besoin et la rédaction des rapports rattachés aux demandes.

Compétences :

- expérience d'au moins cinq ans en administration de projet et en gestion et coordination d'évènements;
- aptitudes pour la planification.

Exigences du poste :

- grande capacité à travailler sous pression et en équipe;
- esprit créatif et novateur;
- prêt à travailler sur des horaires variables incluant les fins de semaine.

Exigences de temps :

- estimation d'un jour par semaine en 2017;
- estimation de deux jours par semaine en 2018 avec plus de temps requis lors des évènements spéciaux;
- date limite pour soumettre votre curriculum vitae à **consultjtm@mymts.net** : Le 1er mai 2017;
- entrée en fonction : le 15 mai 2017.

Honoraires

Les honoraires pour ce poste contractuel seront négociés selon les compétences et l'expérience du /de la candidat(e).

Pour plus d'informations, contacter Julie Turenne-Maynard au 204-235-3136.

100 NONS
L'organisme de la musique francophone au Manitoba

Le 100 Nons fait un appel de candidatures pour le poste de

COORDINATEUR(TRICE) DE L'ADMINISTRATION

Superviseur immédiat : Directeur(trice) de la programmation

Salaire : Selon éducation et expérience

Survol du poste :

Assurer les activités à caractère administratif. Rechercher des fonds (commanditaires et demandes de subventions). Mettre en œuvre des procédures administratives, faire des analyses d'opérations administratives. Gérer la série complète de livres, tenir les registres de comptes. Ce poste est un temps partiel à 80 %.

Fonctions principales :

- effectuer des activités de caractère administratif, par exemple faire la recherche de commanditaires pour les programmes et de sponsors, soutien pour les collectes de fonds, rédiger des demandes de subventions et des rapports à la suite de demandes en fonction des programmes développés par la direction de la programmation;
- collaborer à la préparation du budget et assurer le contrôle budgétaire.
- faire des analyses et voir aux opérations administratives liées au budget, aux contrats et à la planification des projets, ainsi qu'au processus de gestion.
- tenir et établir des registres financiers, tenir à jour et faire la balance de divers comptes en utilisant des systèmes de tenue de livres manuels ou informatisés;
- reporter des écritures au journal et faire concorder des comptes, préparer les balances de vérification des comptes, tenir des grands livres généraux et préparer des états financiers;
- faire des calculs et préparer des chèques de paye, des factures de services d'utilité publique, de taxes et d'autres factures;
- compléter et soumettre des formulaires de versement d'impôts, d'indemnisation des accidents du travail, de prestations de retraite et d'autres documents gouvernementaux;
- préparer d'autres rapports d'activité, financiers et comptables.

Conditions d'accès au poste :

- un diplôme d'études universitaires ou collégiales en administration des affaires, en comptabilité, en tenue de livre ou dans un domaine connexe est souhaitable;
- de l'expérience dans un poste de bureau de niveau supérieur ou en tant que secrétaire de direction reliée à l'administration de bureau est exigée;
- une accréditation ou de l'expérience en gestion de projets est un plus;
- sens de l'organisation;
- esprit d'équipe et de collaboration;
- souplesse;
- connaissance de Quickbooks, Excel et outils de budget;
- expérience pour la rédaction de propositions, de demandes et de rapports;
- excellentes capacités rédactionnelles;
- capacité de communiquer en français et en anglais, à l'oral et à l'écrit;
- et bien entendu, une passion pour les arts et la musique!

Veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 5 mai 2017** par courriel à programmation@100nons.com, par télécopieur au 204-233-3324 ou en personne au 340, boulevard Provencher (Bureau 238, 2e étage)

PETITES ANNONCES

RECHERCHE

Couple responsable de 55+ est à la recherche d'un logement, garçonnière ou appartement d'une chambre à coucher, à Saint-Boniface. Svp appeler Guy au 204-250-1030.
379-

NOMBRE DE MOTS	20 mots et moins	21 à 25 mots	26 à 30 mots
Semaine 1	13,63 $	14,77 $	15,93 $
Semaine 2	21,71 $	24,04 $	26,35 $
Semaine 3	25,19 $	28,66 $	32,13 $
Semaine 4	28,66 $	33,29 $	37,93 $
Semaine 5	32,13 $	37,93 $	43,71 $
Semaine 6	35,62 $	42,56 $	49,51 $

Mot additionnel : 16¢ **Photo : 15,93 $**

MasterCard VISA Interac

Ces tarifs incluent la taxe sur les produits et services (TPS). Les petites annonces doivent être payées d'avance et parvenues à nos bureaux au plus tard le jeudi à 12 h précédant la date de publication désirée. Aucun remboursement ni crédit n'est accordé pour les annonces annulées.

Emplois

Retrouvez nos emplois sur WWW.LA-LIBERTE.MB.CA!

NÉCROLOGIE

Eugène Adélard Kirouac
1932-2017



Paisiblement le 12 avril, Eugène Kirouac de La Broquerie est décédé à l'âge de 84 ans à la Villa Youville de Sainte-Anne.

Il laisse dans le deuil son épouse Lucie (née Gagnon); leurs enfants Louis, Rolande (Jocelyne LeBlanc), Nicole, Monique (John Loiselle), Jean (Cheryl), Roger (Roxanne), Ginette, Liliane (Jeff Vilar); 15 petits-enfants : Danièle et Denis Kendall, Alexandre Luke, François, Sylvie et Chantal Auger, Michelle et Robert Kirouac, Stéphane Kirouac et Mélanie Nadeau, Jérémie, Mathieu et Philippe Chase, Élizabeth et Justin Vilar; et quatre arrière-petits-enfants : Isobel, Émilie, Liam et Félix.

Ainsi que sa sœur Marie-Reine Vieville (Fernand); ses beaux-frères et belle-sœurs Annette Kirouac, Jeannine Kirouac, Eloise Lord, Evéline Gagnon, sgm, Cécile Mulaire, Rose-Marie et Antonin Nadeau, Céline et Edouard Gagnon, plusieurs neveux et nièces, et amis.

Il fut précédé par ses parents Alphée et Imelda, ses frères et sœurs Alphé Kirouac, Claire et Gabriel Choiselat, Honoré et Agnès Kirouac, Gertrude et Henri Normandeau, Gérard Kirouac, et Anne-Marie Kirouac. Ainsi que ses beaux-parents Éloi et Mary Gagnon, ses beaux-frères Jean Léon Lord et René Mulaire. Ainsi que deux arrière-petits-enfants, Sébastien et Patrick Nadeau.

Eugène a vécu à La Broquerie toute sa vie, sauf ses dernières années à la Villa Youville de Sainte-Anne. Après ses études, avec une passion pour l'agriculture et l'élevage d'animaux, il s'est établi sur la ferme laitière familiale. Il épouse sa chérie Lucie le 14 octobre 1954. Ils eurent huit enfants.

Tout au long de sa vie, Eugène donne beaucoup de son temps comme bénévole. Il occupe plusieurs fonctions avec les Chevalier de Colomb, et il devient membre de plusieurs comités. Pour une cause qui lui était chère, la Fondation des maladies du cœur, il s'engage durant plusieurs années pour des prélèvements de fonds.

Après la vente de la ferme en 1990, Eugène rend de nombreux services, comme bedeau à la Paroisse Saint-Joachim, et comme gardien et bénévole pour la Gendarmerie Royale du Canada.

En août 2005, en reconnaissance de toutes ces années à œuvrer comme bénévole, il reçoit le Prix du Gouverneur général pour l'entraide et la Médaille du souverain pour les bénévoles.

Nous nous souviendrons de son amour pour sa famille, son dévouement à sa communauté et son bon sens de l'humour.

La messe des funérailles fut célébrée le 19 avril en l'église catholique Saint-Joachim à La Broquerie.

Les personnes intéressées sont invitées à faire un don à la Villa Youville 15, chemin Charrière, Sainte-Anne (MB) R5H 1C9 ou à la Paroisse Saint-Joachim, C.P. 129 La Broquerie (MB) R0A 0W0.

COLLES ET BRICOLES - RÉPONSE



Je vais te donner la carte **professionnelle** de mon **traiteur** préféré.

Carte d'affaires est calqué de l'anglais *(business card)*.

Le terme *pourvoyeur* qui signifie *fournisseur* est considéré comme vieilli. Dans le contexte ici, on utilisera plutôt *traiteur*. Au Québec, *pourvoyeur* désigne une personne qui exploite une pourvoirie (installations et services de chasse et pêche).





CHRONIQUE RELIGIEUSE

RACHELLE CHEVREFILS

La vie nouvelle

Avec Pâques, le printemps arrive et nous sommes envahis par un regain d'énergie après un hiver désertique et isolant. Quelle joie de sauter dans les flaques, de sortir le vélo ou de plonger les mains dans la terre du jardin. La vie nouvelle du printemps est un cadeau qui nous est donné sans mérite. Ces arbres, qui semblaient morts pendant l'hiver, produisent des bourgeons. Les graines en terre germent. Dieu nous offre la vie nouvelle dans la nature. Il la donne également dans le mariage.

Dans le contexte du Sacrement du mariage, Dieu désire œuvrer et offrir au monde entier des êtres humains créés à son image. Par cette vocation, nous nous engageons à recevoir les enfants que Dieu désire nous confier et à voir à leur éducation : « C'est par sa nature même que l'institution du mariage et l'amour conjugal sont ordonnés à la procréation et à l'éducation qui, tel un sommet, en constituent le couronnement « (GS 48, § 1) » (Catéchisme de l'Église Catholique, no 1652) Comme il est beau de constater que les plans du Seigneur dépassent de loin les nôtres! Quand nous lui faisons confiance, Il nous comble de plus de joie et de richesse que nous aurions pu imaginer.

Les enfants sont parmi ceux qui montrent une excellente appréciation de l'annonce d'une nouvelle vie et accueillent à cœurs ouverts les bébés. Ils voient et vivent à leur façon les sacrifices qui accompagnent cette grande responsabilité. Pourtant, leur gaieté demeure immense. Ils prient pour la santé du bébé, ils parlent de ce qu'ils feront pour s'occuper de lui ou d'elle. Ils essayent de ressentir le bébé qui bouge. Ils connaissent la joie d'être entouré de frères et de sœurs qui les aiment et attendent avec impatience l'arrivée du prochain ou de la prochaine. C'est seulement en s'ouvrant à la générosité et à la grâce du Seigneur comme eux que l'on peut recevoir tant de joie.

Après une longue grossesse (par moments joyeuse, par moments difficile) et un travail sanctificateur ardu, voilà qu'apparaît un bébé ayant une âme éternelle. Ce moment est l'un des plus forts que l'on puisse connaître. Des larmes de joie nous envahissent. Ensuite, ce sont les grands-parents qui visitent, visages fendus d'un énorme sourire de fierté, appareils photo en main. De plus, plusieurs partagent leurs félicitations sur les réseaux sociaux. On se réjouit!

Au sein de la famille, les parents se rapprochent. La mère se dévoue pour un temps aux soins nécessités par le bébé, et à se rétablir. Le père lui, se donne en s'occupant des autres enfants et des responsabilités habituelles de son épouse. Les deux doivent communiquer clairement leurs besoins et cela engendre un beau rapprochement. Les parents contemplent leur enfant et s'émerveillent devant ce fruit de leur amour. Le Seigneur leur fait confiance avec cette responsabilité. Il a besoin d'eux pour que l'enfant existe, et ils ont certainement besoin de Lui, qui est à l'origine de toute vie. C'est un rapprochement du Seigneur et un cheminement de foi.

Enfin, la nouvelle vie est une immense joie pour une famille et une communauté. Le plan de Dieu pour chaque famille est unique et nous devons être attentifs à son appel. Tous les couples, y compris ceux qui souffrent d'infertilité, de fausses-couches et/ou de pertes, sont appelés à la vie : « Les époux auxquels Dieu n'a pas donné d'avoir des enfants, peuvent néanmoins avoir une vie conjugale pleine de sens, humainement et chrétiennement. Leur mariage peut rayonner d'une fécondité de charité, d'accueil et de sacrifice » (Catéchisme de l'Église Catholique, n°1654). Tout en reconnaissant la beauté du don de la nouvelle vie, il faut souligner que cet élément clé du mariage requiert beaucoup de sacrifices, de prières et d'efforts. Les familles ont besoin de la communauté pour les appuyer. La vie nouvelle dans le contexte du mariage est un don non mérité, directement reçu de la main de Dieu. Alléluia!

Vous pouvez aussi lire la *Chronique religieuse* de la semaine, ainsi que les chroniques antérieures sur le site Web de l'Archidiocèse de Saint-Boniface : http://www.archsaintboniface.ca/main.php?p=217

COMMUNAUTAIRE

À LA MÉMOIRE DE L'ANCIEN JUGE ARMAND DUREAULT (1927- PÂQUES 2017)

« Comme juge, il n'y a pas de demi-mesure »

« Je voulais devenir juge. » Ce n'était certes pas une grosse confidence que me faisait ce jour de juillet 2013 Armand Dureault. Le rappel mettait toutefois en évidence le désir d'un homme qui préférait de loin être au service de la société que des intérêts personnels de ses clients.

Bernard BOCQUEL
bbocquel@mymts.net

Le quatrième de huit enfants d'une modeste famille canadienne-française grandit à Fannystelle dans les années de la Grande Dépression. Un milieu aux horizons plutôt bouchés. Mais le jeune Armand dispose d'un atout : une personnalité douée d'une solide intelligence.

Un curé de village digne de ce nom est toujours à l'affût de recrues de qualité. Edmond Lavoie remarque les qualités du jeune Dureault. Pour atteindre les rangs de l'élite, une éducation confiée aux soins des jésuites du Collège de Saint-Boniface constitue le passage obligé. Armand Dureault commence ses Éléments latins en 1941. « Edmond Lavoie a été bon pour moi. Il a aidé à payer mes études les quatre premières années. Évidemment, il avait la soutane déjà prête pour moi. »

Cependant son protégé est de ceux qui tracent leur propre chemin. Bachelier en 1949, l'ancien président de sa classe s'inscrit à la Faculté de droit de l'Université du Manitoba. Au départ, c'était pour suivre des cours en vue d'entrer dans le service diplomatique. « On n'avait pas de bons profs. À la place, on allait voir plaider des avocats. » Le monde des tribunaux exerce son attraction. Il sera avocat, inscrit au barreau en 1953.

Un avocat, c'est d'abord et avant tout un homme d'affaires qui a besoin d'une clientèle. « La deuxième nature de l'avocat, c'est de chercher des clients. Heureusement, en général, les avocats aiment se faire voir. » Armand Dureault reste impliqué avec son *alma mater*. L'association des Anciens du Collège forme un de ses réseaux, tout comme les Chevaliers de Colomb. Il s'engagera aussi, entre autres, au sein de la Société d'aide à l'enfance du Manitoba.

À la fin de 1955, il s'associe à Laurent Marcoux pour former le cabinet d'avocats Marcoux et Dureault, à laquelle se joindra Robert Bétournay. Ce qui l'ennuie dans l'exercice de sa profession, c'est « le contentieux entre avocat et client ». L'attraction du tribunal l'incite à devenir entre 1962 et 1964 une fois par semaine magistrat de police à Steinbach. À la toute fin de 1965, il obtient le titre honorifique de Conseiller de la Reine. Le voilà Me Armand Dureault, Q.C. « C'était une fleur de Sterling Lyon. On a gradué la même année. »

L'occasion de devenir juge se présente en 1973. Renald Guay, jeune avocat, fils du député libéral fédéral Jos Guay, veut à tout prix intégrer l'étude Marcoux-Dureault-Bétournay. Armand Dureault s'y oppose fermement. À la Cour de comté de Saint-Boniface, la succession de Léon Bénard est ouverte. Entre le milieu des affaires et le monde des jeux politiques se situe l'espace mouvant et feutré d'où émergent les juges. Armand Dureault propose la synthèse de son cas particulier : « Il y a eu des manigances entre Renald, son père et un de mes associés pour me faire nommer juge. »

Léon Bénard était à l'aise financièrement et se moquait bien que son salaire de juge était fixé à 17 000 $ (96 000 $ d'aujourd'hui). Pour sa part, Armand Dureault est un père de famille à la fin de la quarantaine. « Ça prend une loi pour changer le salaire d'un juge. Il a fallu que j'encaisse mon fonds de pension pour maintenir ma famille. Heureusement que pas trop longtemps après ma nomination, le salaire est passé à 30 000 $. »

En 1984, le gouvernement fédéral décide de fusionner les Cours de comté et la Cour du banc de la Reine. « Il y avait des juges de Cour de comté qui se tournaient les pouces. Ça a motivé la fusion. » Le voilà avec un nouvel habit de juge et un nouveau titre : *My Lord*, plutôt que *Your Honour*.

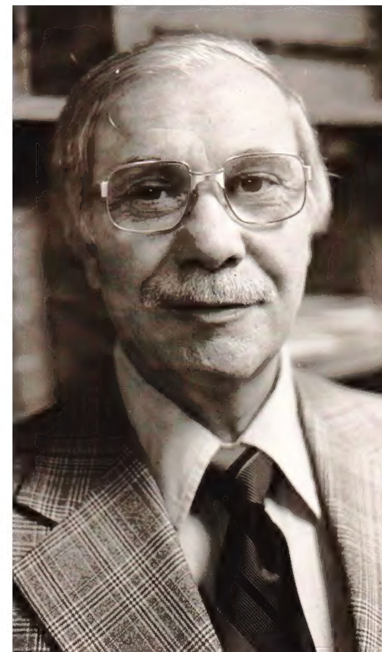


photo : Gracieuseté Société historique de Saint-Boniface

Armand Dureault, au moment de son célèbre jugement en 1976.

« C'est bon qu'on ne soit pas des *Mister*. Un juge, c'est un pilier de la société. Il faut un titre en conséquence de la fonction. La société a décidé de créer le statut de juge pour nous braquer sur le dos cette responsabilité. On l'accepte ou pas. Il n'y a pas de demi-mesure. Il faut trancher. Des fois sur les faits, des fois selon les exigences de la loi. »

À sa retraite du Banc de la Reine, Armand Dureault a continué d'exercer sa vocation de juge. Il a siégé durant dix ans à la Commission d'appel du régime des pensions du Canada, dont cinq ans à titre de président, de 1993 à 1998.

Voir aussi l'éditorial en page 4.

TÉMOIGNAGES RECUEILLIS PAR DANIEL BAHUAUD

Me Rhéal Teffaine a d'abord travaillé, en début de carrière, comme avocat salarié au cabinet Marcoux, Dureault et Associés.

« Le juge Armand Dureault était un homme calme et pondéré. Doué d'une intelligence supérieure, il effectuait des analyses précises et subtiles. Juge, ses conclusions étaient d'une rigueur cartésienne.

« Armand Dureault m'a fait profondément comprendre qu'il y avait toujours deux côtés à une médaille. Il insistait sur une bonne préparation. Jeune avocat, il fallait que je sache vraiment de quoi je parlais. Il a éliminé en moi la tentation d'improviser.

« Armand Dureault était aussi un juriste convaincu. En tant qu'homme de droit il était conscient qu'une injustice flagrante avait été commise en 1890 et qu'elle devait être corrigée. Son rôle dans l'Affaire Forest n'a pas été de mener la bataille. Il s'est placé dans un rôle de conseiller. »

Me Alain Hogue est l'avocat qui a représenté Georges Forest. Il estime que le juge Armand Dureault a joué « un rôle clé » dans cette cause célèbre. « Ce que je retiens avant tout du juge Dureault, c'est son courage. On contestait la constitutionnalité d'une contravention pour stationnement rédigée seulement en anglais. On avait déjà comparu en Cour provinciale en juin 1976. On n'a pas réussi. On a donc fait notre premier appel à la Cour de comté de Saint-Boniface. C'était le juge Dureault qui siégeait.

« Le juge Dureault a conclu en décembre 1976, comme l'a fait la Cour suprême du Canada en 1979, que la loi de 1890 était injuste et inconstitutionnelle. Sa logique était rigoureuse et sa conclusion, implacable. Il a eu le courage de remettre en question une loi qui avait tenu pendant 86 ans. Une loi qui avait pénétré la culture juridique manitobaine et qui avait déchiré la province. »

À VOTRE SERVICE

SERVICES

AVOCATS-NOTAIRES